

**Commission d'évaluation
de l'enseignement
collégial**

**Rapport annuel
de gestion**

2005-2006

Québec 

**Commission
d'évaluation
de l'enseignement
collégial**



**Rapport annuel
de gestion**

2005-2006

Le contenu de cette publication a été rédigé par
la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
800, place D'Youville, 18^e étage, bureau 18.01
Québec (Québec) G1R 5P4
Téléphone : 418 643-9938
Télécopieur : 418 643-9019
<http://www.ceec.gouv.qc.ca>

Dépôt légal – 2007
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 978-2-550-48776-0
ISSN : 1716-7779
© Gouvernement du Québec, 2007

Tous droits réservés pour tous pays.
La reproduction par quelque procédé que ce soit
et la traduction, même partielles, sont interdites.

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de gestion de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial pour l'exercice financier 2005-2006.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport,

JEAN-MARC FOURNIER

Québec, février 2007

Monsieur Jean-Marc Fournier
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Gouvernement du Québec
Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément à la Loi sur l'administration publique, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel de gestion 2005-2006 de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

Le présent rapport annuel de gestion décrit de façon générale la Commission, incluant une courte présentation des processus d'évaluation qu'elle privilégie dans l'exercice de son mandat auprès des collèges. Il présente également les orientations et les objectifs du plan stratégique de la Commission – intégré à celui du ministère de l'Éducation – et prend en compte la planification de ses travaux pour l'année 2005-2006. Ce rapport rend compte des résultats obtenus au regard de l'ensemble des objectifs et enfin, il contient un bref rapport sur les activités de la Commission se terminant au 30 juin 2006, conformément à sa loi constitutive.

Au cours de l'année 2005-2006, la Commission a consacré une bonne partie de ses activités à faire un bilan de ses travaux depuis sa création et de l'effet de ces derniers dans le réseau et dans les collèges. Le moment s'y prêtait bien puisque d'une part, la composition de la Commission avait été complètement renouvelée par le gouvernement et, d'autre part, les opérations d'évaluation lancées jusqu'alors – depuis 1993 – lui avaient permis de toucher à tous les volets de son mandat. La Commission a donc jugé que le moment était venu d'évaluer ses propres façons de faire et d'inclure dans sa démarche une vaste consultation des collèges, des partenaires du réseau collégial et des personnes qui ont participé bénévolement à ses travaux à titre d'expert et de membre de ses comités consultatifs. La Commission a également poursuivi les travaux amorcés l'an dernier en évaluation de programme, ainsi que ceux relatifs à l'évaluation des plans stratégiques des cégeps, de la deuxième génération des plans d'aide à la réussite des collèges privés subventionnés, des politiques institutionnelles et des suites données par les collèges à ses évaluations antérieures. Enfin, la Commission a lancé l'opération portant sur l'évaluation de l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages qui devrait permettre d'attester et d'assurer la crédibilité et la reconnaissance de l'enseignement collégial et des diplômes auxquels il donne accès.

En terminant, je tiens à remercier particulièrement tous les membres du personnel, ainsi que les soixante-dix-neuf conseillers externes, qui ont participé bénévolement aux travaux de la Commission au cours de la dernière année, pour leur engagement et leur contribution remarquables à la réalisation du mandat de la Commission.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

La présidente de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicole Lafleur', written in a cursive style.

Nicole Lafleur

Québec, février 2007

Table des matières

<i>Déclaration de la présidente de la Commission</i>	9
Chapitre 1 La Commission	11
1. Mission et valeurs	11
2. Approche privilégiée	11
3. Mandat	12
4. Composition et structure organisationnelle	12
5. Comités consultatifs	13
6. Experts externes	13
7. Processus d'évaluation	14
Chapitre 2 Les résultats	17
1. Plan stratégique 2005-2008 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	17
2. La planification 2005-2006	17
3. Les résultats au regard du plan stratégique et de la planification annuelle	18
3.1 Planification stratégique de la Commission	18
3.2 Application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)	21
3.3 Évaluation de programme – Opération 2005	22
3.4 Plans stratégiques des cégeps	23
3.5 Plan d'aide à la réussite des collèges privés subventionnés	24
3.6 Relance auprès des collèges ayant des suites à donner aux recommandations de la Commission	25
3.7 Politiques institutionnelles et application de ces politiques	26
4. Ressources de la Commission au 31 mars 2006	28
4.1 Les ressources humaines	28
4.2 Les ressources financières	30
4.3 Les ressources informationnelles	31
Chapitre 3 Exigences législatives et gouvernementales	33
1. Rapport d'activités	33
1.1 Réunions de la Commission	33
1.2 Publications	33
1.3 Communications	33
1.4 Relations avec divers organismes	34

2. Audition de la Commission par la Commission de l'éducation	34
3. Application de la politique linguistique	34
4. Protection des renseignements personnels et accès à l'information	35
5. Déclaration de service au citoyen	35
6. Les recommandations de Vérificateur général du Québec	35
7. Le code d'éthique et de déontologie	35
ANNEXE I	
Organigramme au 31 mars 2006	39
ANNEXE II	
Quelques indicateurs de gestion	40
ANNEXE III	
Comités consultatifs et experts externes	41
ANNEXE IV	
Plan stratégique 2005-2008 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	45
ANNEXE V	
Consultation 2006 sur la planification stratégique.....	47
ANNEXE VI	
Rapports d'évaluation transmis aux établissements en 2005-2006	50
ANNEXE VII	
Évaluations en cours au 30 juin 2006	53
ANNEXE VIII	
Suites données par les établissements aux rapports d'évaluation de la Commission au 30 juin 2006	55
ANNEXE IX	
Opération d'évaluation de programme complétée au 30 juin 2006	62
ANNEXE X	
Politiques institutionnelles : situation au 30 juin 2006	63
ANNEXE XI	
Publications de la Commission depuis 1993	67
ANNEXE XII	
Code de déontologie des membres de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	69

Déclaration de la présidente de la Commission

Les informations contenues dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Les résultats du rapport annuel de gestion 2005-2006 de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial :

- décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques de la Commission;
- présentent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats;
- présentent des données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 30 juin 2006.

La présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicole Lafleur', written in a cursive style.

Nicole Lafleur

Québec, le 29 janvier 2007

Chapitre 1

La Commission

1. Mission et valeurs

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est un organisme public et indépendant dont la mission est de témoigner de la qualité de l'enseignement collégial et de contribuer à son développement.

Pour assurer l'accomplissement de sa mission et susciter un véritable engagement dans la recherche continue de la qualité de la formation, la Commission et son personnel entendent privilégier une approche basée sur les valeurs suivantes : l'impartialité, la rigueur, le respect et la collaboration.

Impartialité

La Commission est un organisme indépendant dont les évaluations reposent sur une analyse impartiale, objective et équitable.

Rigueur

La Commission est guidée par les principes d'honnêteté, de rigueur et de transparence dans ses évaluations et ses décisions.

Respect

La Commission favorise des relations franches et ouvertes avec les collègues et s'engage à réaliser ses évaluations dans le respect de leur diversité et de leurs particularités tout en préservant son autonomie.

Collaboration

La Commission privilégie un processus d'évaluation fondé sur la participation et la collaboration des collègues et de leur personnel dans une perspective d'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial.

2. Approche privilégiée

La Commission a situé l'ensemble de ses travaux dans une perspective de soutien aux collègues, de collaboration et de respect de leur culture, tout en préservant l'autonomie nécessaire à l'accomplissement de son propre mandat. Afin de réaliser des évaluations efficaces et utiles, la Commission a choisi d'associer étroitement les collègues et leur personnel à l'identification des problèmes et à la recherche des solutions. D'entrée de jeu, elle a opté pour une stratégie visant essentiellement à rendre les collègues de plus en plus autonomes en vue d'assurer pleinement la réalisation de leur mission.

3. Mandat

En vertu de la loi (L.R.Q., chapitre C-32.2) la Commission a le mandat d'évaluer :

Pour tous les établissements auxquels s'applique le Règlement sur le régime des études collégiales¹ :

- les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages, y compris les procédures de sanction des études, et leur application;
- les politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études et leur application;
- la mise en œuvre des programmes d'études établis par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- les programmes d'études établis par l'établissement, soit les objectifs de ces programmes, leurs standards et leur mise en œuvre.

Pour les cégeps et les collèges privés subventionnés :

- la réalisation des activités reliées à leur mission éducative tant au regard de la planification administrative et pédagogique qu'au regard de l'enseignement et des divers services de soutien;
- dans le cas des cégeps, cette évaluation englobe celle de leur plan stratégique.

La Commission peut faire des recommandations au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur toute question relative aux programmes d'études et aux politiques d'évaluation, y compris sur toute politique gouvernementale ou ministérielle ayant un impact sur la gestion des programmes d'études et de l'évaluation. Elle a également le pouvoir de recommander au ministre d'habiliter un collège à décerner le diplôme d'études collégiales (DEC). Il revient au ministre de déterminer s'il veut habiliter des collèges à décerner le DEC et aux établissements de présenter leur demande au ministre.

4. Composition et structure organisationnelle

La Commission est composée de quatre commissaires, dont une présidente, nommés par le gouvernement pour un mandat de cinq ans renouvelable une fois. Deux des trois commissaires fondateurs, M. Jacques L'Écuyer, président, et Mme Louise Chené ont complété leur deuxième mandat au cours de l'année. Ils ont été remplacés par Mmes Nicole Lafleur (septembre 2005), présidente, et Patricia Hanigan (août 2005). Les autres commissaires sont MM. Gilles Levesque et Stephen Tribble. Vingt-sept personnes secondent les membres de la Commission dans leurs tâches. L'organigramme se retrouve à l'Annexe I.

1. Dans l'état actuel des choses, cela représente 105 établissements : 48 cégeps, 23 établissements privés subventionnés, 30 établissements privés non subventionnés et 4 établissements publics relevant d'un ministère ou d'une université. Les différents sites de formation sous la responsabilité de certains établissements ne sont pas comptabilisés ici.

5. Comités consultatifs

En vertu de sa loi constitutive (articles 15 et 19 à 21), la Commission peut former des comités consultatifs, déterminer leurs attributions et leurs règles de fonctionnement. Ainsi, pour chaque opération d'évaluation qu'elle entreprend, elle a décidé de se doter d'un tel comité pour l'assister dans ses travaux².

Composition et mandat des comités consultatifs

Les membres des comités consultatifs sont nommés par la Commission, après consultation des organismes éducatifs et socioéconomiques concernés. Chaque comité, dont le nombre de membres peut varier, est formé d'un commissaire qui en assume la présidence, de personnes provenant des milieux de l'enseignement, d'organismes socioprofessionnels et des milieux de travail intéressés à l'évaluation en question, ainsi que du coordonnateur ou de la coordonnatrice de l'opération au sein de la Commission.

La Commission confie à ces comités le mandat de l'assister dans l'identification de la problématique et des enjeux ainsi que dans l'élaboration, le cas échéant, d'un guide et d'instruments qui serviront à l'évaluation. Elle leur demande également de contribuer à l'analyse des rapports d'autoévaluation – ou de certains documents officiels tels les plans stratégiques des cégeps – de participer, lorsque c'est le cas, à la visite des établissements et de vérifier les constats et les analyses qui serviront de base au jugement de la Commission.

6. Experts externes

En vertu de l'article 15 de sa loi constitutive, la Commission peut s'adjoindre des experts pour l'assister dans l'exercice de ses fonctions. Elle fait appel à de telles personnes pour chacune des visites d'évaluation qu'elle réalise dans les établissements³.

Composition et rôle des comités de visite

Un comité de visite est habituellement composé de trois experts reconnus pour leur compétence dans l'enseignement collégial ou dans le domaine de connaissances lié à une opération d'évaluation. Il est présidé par un ou une commissaire, et un agent ou une agente de recherche de la Commission en assume le secrétariat.

Le comité analyse le rapport d'autoévaluation et visite ensuite l'établissement afin de valider et de compléter l'information qui s'y trouve et de bien comprendre les conclusions du rapport. Au terme de la visite, le comité tire ses propres conclusions et transmet son avis à la Commission. De façon plus précise, la Commission s'attend à ce que les experts l'aident à déterminer les forces et les faiblesses qui ressortent de l'évaluation à laquelle ils ont participé; elle souhaite obtenir leur opinion sur la performance de l'établissement au regard de chacun des sous-critères et des critères d'évaluation et, par la suite, sur le jugement d'ensemble.

2. L'Annexe III présente les comités consultatifs actifs en 2005-2006, page 41.

3. La liste des experts externes auxquels la Commission a fait appel en 2005-2006 se retrouve à l'Annexe III, page 41.

7. Processus d'évaluation

Une approche basée sur l'autoévaluation des établissements

La Commission a adopté un processus d'évaluation connu et largement pratiqué en enseignement supérieur, au Canada et à l'étranger. Basé sur l'autoévaluation réalisée par les établissements, ce processus est suivi lorsqu'elle évalue les programmes d'études, l'application des politiques institutionnelles (programmes et apprentissages) ou encore, lorsqu'elle procède à l'évaluation institutionnelle des établissements.

Dans un premier temps, la Commission demande aux collèges visés de procéder à leur autoévaluation et de lui transmettre un rapport. Au besoin, elle produit à leur intention un guide qui explicite les critères d'évaluation, la démarche à suivre et les personnes à consulter et elle offre des séances de formation aux responsables de l'évaluation dans les collèges.

À la suite de l'analyse d'un rapport d'autoévaluation, un comité de la Commission rend visite à l'établissement pour valider ce rapport et pour obtenir, le cas échéant, de l'information complémentaire. À cette fin, le comité rencontre différents groupes de personnes : dirigeants, professeurs, professionnels, étudiants, personnel de soutien.

La Commission élabore ensuite une version préliminaire du rapport où elle expose les résultats de son évaluation. Ce rapport comporte, le cas échéant, des recommandations ou des suggestions d'amélioration auxquelles l'établissement peut réagir. Sur réception des commentaires de l'établissement, la Commission rédige un rapport définitif qu'elle transmet au collège concerné et au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. La Commission rend public, comme le lui prescrit sa loi constitutive, tous ses rapports d'évaluation qu'elle dépose dans son site Internet.

Lorsque des améliorations majeures sont requises, la Commission demande aux collèges de rendre compte des actions posées. Elle donne à cette fin un délai suffisant pour apporter les améliorations recommandées. Lorsque celles-ci sont jugées satisfaisantes, la Commission l'indique publiquement et, le cas échéant, révisé son jugement d'ensemble.

À chaque fois que la Commission constate des lacunes graves lors d'une évaluation, elle n'hésite pas à exiger d'un collègue une seconde autoévaluation et à le visiter à nouveau pour vérifier si les améliorations apportées sont suffisantes.

L'évaluation des politiques et plans

La Commission s'est dotée de cadres de référence et de divers outils d'analyse adaptés aux différentes politiques et aux différents plans que les collèges lui transmettent pour évaluation, à savoir les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et celles relatives aux programmes, les plans d'aide à la réussite ainsi que les plans stratégiques des cégeps.

Lors de l'évaluation d'une politique institutionnelle (apprentissage, programmes), la Commission examine d'abord le contenu de la politique et, par la suite, son application dans le collège. Dans le cas de celle portant sur les apprentissages, elle détermine si la politique est à même d'assurer la qualité de l'évaluation des apprentissages des étudiants

et permet au collègue d'en témoigner. Lorsqu'elle évalue la politique relative aux programmes, la Commission vérifie si elle contient les composantes et les éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité et à la prise en compte de cette fonction d'évaluation dans la gestion des programmes d'études. La Commission s'assure ensuite que ces politiques sont bien appliquées et qu'elles sont efficaces dans le cadre des évaluations de programme ou d'opérations élaborées à cette fin.

Lorsqu'elle évalue le plan d'aide à la réussite d'un établissement, la Commission vérifie d'abord l'efficacité potentielle du plan. Par la suite, à l'occasion de l'évaluation du bilan du plan, elle se prononce sur sa mise en œuvre et son efficacité réelle. Depuis juillet 2004, le plan d'aide à la réussite de chaque cégep est intégré à son plan stratégique. C'est pourquoi il est désormais examiné lors de l'évaluation de ce dernier. La Commission poursuit l'évaluation du plan d'aide à la réussite des collèges privés subventionnés au fur et à mesure de leur transmission.

Lors de l'évaluation du plan stratégique d'un cégep, la Commission vérifie la conformité du plan aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. Elle examine également l'efficacité potentielle du plan incluant celle du plan d'aide à la réussite. Enfin, la Commission se prononcera sur l'efficacité réelle du plan au moment qu'elle jugera opportun.

Chapitre 2

Les résultats

1. Plan stratégique 2005-2008 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Les orientations stratégiques de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial sont intégrées à celles du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport depuis 2000⁴. Le présent rapport annuel se réfère donc au plan stratégique 2005-2008 du Ministère et plus précisément aux orientations relatives à l'offre de formation technique, la consolidation de l'enseignement supérieur et le développement des régions⁵.

La Commission adapte les grandes orientations ministérielles à ses propres travaux et définit les orientations, les axes d'intervention et les objectifs qui rendent bien compte de ses activités. La réalisation des activités prévues pour chacune des opérations d'évaluation constitue l'indicateur permettant de mesurer l'accomplissement de son mandat.

2. La planification 2005-2006

Pour l'exercice 2005-2006, la Commission prévoyait réaliser les activités suivantes :

- poursuivre les travaux relatifs à l'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, élaborer un document d'orientation, élaborer un cadre d'analyse utile à la réalisation de cette évaluation ; tenir des séances de formation auprès des responsables de cette évaluation dans les collèges;
- poursuivre les visites de collèges dans le cadre de l'opération en évaluation de programme amorcée en 2005;
- compléter l'évaluation de la première version des plans stratégiques des cégeps, élaborer et diffuser un rapport bilan;
- évaluer le plan d'aide à la réussite des collèges privés subventionnés au rythme de leur envoi par les collèges;
- relancer les collèges n'ayant pas encore donné les suites appropriées à l'une ou l'autre des opérations d'évaluation complétées;
- poursuivre, au rythme de leur envoi par les collèges, l'évaluation des politiques institutionnelles (nouvelles ou révisées) relatives à l'évaluation des apprentissages ou des programmes.

4. L'Annexe IV (page 45) présente les éléments du plan stratégique du Ministère qui touchent la Commission.

5. Il s'agit des trois orientations suivantes : « Renforcer la formation professionnelle et technique et la formation continue », « Consolider l'enseignement supérieur en concertation avec nos partenaires » et « Contribuer au développement des régions ».

À l'automne 2005, la Commission a jugé qu'il serait à propos, douze ans après sa création, de faire un bilan de ses activités et de ses relations avec les collègues. Elle estimait le moment d'autant plus propice à une telle activité que sa composition avait été complètement renouvelée par le gouvernement et qu'elle s'apprêtait à établir ses choix stratégiques pour les prochaines années. Cette démarche a donc été ajoutée aux activités prévues et la Commission en a fait l'une de ses grandes priorités de travail pour l'année 2005-2006.

3. Les résultats au regard du plan stratégique et de la planification annuelle⁶

3.1 Planification stratégique de la Commission

Orientation stratégique	▶ Contribuer au développement de la qualité de l'enseignement collégial en améliorant, au besoin, les processus utilisés par la Commission et les façons de témoigner de cette qualité
Axe d'intervention	▶ Consultation des collègues, rencontre des principaux partenaires et passation d'un questionnaire au personnel des collèges, aux étudiants, aux experts externes et aux membres des comités consultatifs
1 ^{er} objectif	▶ Élaborer les documents de consultation ainsi que les questionnaires à utiliser dans les collèges, auprès des experts externes et des membres des comités consultatifs Faire la tournée des collèges et rencontrer les principaux partenaires du réseau collégial Produire une synthèse de la consultation
2 ^e objectif	
3 ^e objectif	

Depuis sa création, la Commission a lancé des opérations d'évaluation qui lui ont permis de toucher à tous les volets de son mandat défini par la loi : l'évaluation de politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et des programmes d'études ainsi que l'évaluation de leur application; l'évaluation de programme – huit opérations incluant la formation générale; l'évaluation institutionnelle; l'évaluation des plans de réussite et, pour les collèges publics seulement, celle de leur plan stratégique.

À l'automne 2005, la Commission a entrepris une démarche de planification stratégique incluant une consultation des collègues et des partenaires du réseau collégial, un sondage en ligne auprès du personnel et des étudiants des collèges ainsi qu'une enquête postale auprès des personnes ayant participé aux travaux de la Commission à titre d'expert ou de membre d'un comité consultatif. Par cette démarche, la Commission se propose de faire un bilan de ses activités, de mesurer l'impact de ses évaluations dans les collèges et sur la qualité de l'enseignement collégial, d'examiner son processus d'évaluation et de faire le point sur les principales préoccupations du milieu collégial en vue d'établir ses propres choix stratégiques pour les prochaines années.

6. Contrairement au point 4 du présent chapitre où les résultats portant sur les ressources se réfèrent à l'exercice financier (1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006), ceux relatifs aux activités de la Commission se réfèrent à l'année scolaire, tel que précisé dans sa loi (1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006).

RÉSULTATS

En octobre 2005, la Commission s'est dotée d'un comité de travail pour alimenter la réflexion stratégique à l'interne et pour réaliser les diverses activités liées à la consultation. Elle a par ailleurs confié à une firme externe le mandat de réaliser un sondage en ligne dans les collèges et une enquête postale auprès des experts externes. La Commission voulait ainsi assurer la crédibilité de l'analyse et garantir la confidentialité des renseignements personnels. L'annexe V (page 47) contient les principales conclusions des différentes phases de la consultation présentées ci-après.

Tournée des collèges

Au cours de l'automne 2005, la Commission a élaboré un document présentant les points sur lesquels elle souhaitait consulter les collèges ainsi que des informations sur la Commission : son mandat, sa mission et ses valeurs, de même que ses principales réalisations depuis 1993. En décembre, la Commission a annoncé ses intentions aux collèges et, en janvier, elle leur a transmis le document de consultation.

Du 16 janvier au 4 mai 2006, la Commission a effectué 68 visites de collèges (47 cégeps, 18 collèges privés subventionnés et 3 établissements gouvernementaux). Elle a également rencontré les représentants des collèges privés non subventionnés. Lors des visites dans les collèges, la Commission a rencontré deux groupes, l'un constitué de membres de la direction du collège et l'autre, de toute autre personne invitée par la direction. Sur une base volontaire, la Commission a aussi demandé aux collèges de lui remettre un document faisant état de leur réflexion. Vingt-cinq d'entre eux lui ont transmis un tel document.

Partenaires du réseau collégial

La deuxième phase de la consultation visait à rejoindre les partenaires du réseau collégial, par des rencontres dans le cas de ceux dont les travaux sont étroitement associés à ceux du réseau et pour les autres organismes, par le dépôt de leurs commentaires à la Commission. En avril 2006, la Commission les a invités à participer à la consultation et elle leur a transmis le document préparé à leur intention.

Du 18 avril au 30 juin, la Commission a rencontré quinze organismes et elle a reçu les commentaires de cinq autres organismes.

Questionnaire en ligne auprès du personnel des collèges et des étudiants

La Commission a voulu compléter l'examen de son processus d'évaluation et de l'effet des évaluations qu'elle a menées dans les collèges en recueillant l'opinion du personnel et des étudiants. Afin de rejoindre un nombre significatif de répondants, elle a demandé à chaque collège d'informer l'ensemble de son personnel œuvrant dans chacun des secteurs d'activités du collège ainsi que les étudiants de la tenue du sondage et des modalités pour y accéder par Internet. La période de collecte s'est donc échelonnée sur trois semaines et plus de trois milles personnes (3 058) ont complété le questionnaire. Près de 80 % des répondants se retrouvent dans la catégorie « étudiants » (54 %) et « professeurs » (25 %).

Enquête postale auprès des experts et des membres des comités consultatifs

La Commission a consulté les personnes ayant participé à ses travaux au cours des cinq dernières années à titre d'expert ou de membre d'un comité consultatif par le biais de deux enquêtes postales. Elle voulait ainsi recueillir leur point de vue sur leur participation aux travaux de la Commission et sur le processus comme tel. L'enquête faite auprès des experts a été confiée à une firme externe et à la fin de la période de collecte, 61 % des personnes consultées (180/296) ont retourné le questionnaire. La seconde enquête a été

réalisée à l'interne et 29 des 49 (67 %) personnes ayant participé aux travaux d'un comité consultatif de la Commission avaient retourné leur questionnaire complété à la fin de la période de collecte.

COMMENTAIRES

La collaboration des collègues, la réponse des partenaires et la participation exceptionnelle au questionnaire en ligne dans les collèges et aux sondages auprès des experts et des membres des comités consultatifs font de la consultation une réussite et constitue une source d'information⁷ que la Commission saura mettre à profit lors de l'élaboration de son plan stratégique pour les prochaines années et de son plan d'action annuel.

Quelques éléments ressortent plus particulièrement de la consultation. De l'avis des collègues et des partenaires consultés, la Commission a indéniablement contribué à l'amélioration de la qualité de l'enseignement collégial, en particulier au niveau des programmes d'études, notamment par le renforcement de l'approche programme et par la concertation des enseignants entre eux et avec leur direction des études.

Les collègues ont aussi indiqué que les actions de la Commission ont contribué au développement d'une culture d'évaluation dans le réseau et à l'intérieur même des collèges. Cette dernière demande toutefois à être renforcée et consolidée. Les résultats du sondage en ligne démontrent d'ailleurs très clairement que les travaux de la Commission sont peu ou pas connus de la majorité des professeurs et des étudiants ayant répondu au questionnaire.

Enfin, les collègues trouvent que le processus d'évaluation est lourd et coûteux, mais qu'il est efficace. Ils apprécient grandement le soutien apporté par la Commission tout comme l'utilisation d'experts provenant des collèges et la possibilité pour les collègues de répondre à la version préliminaire du rapport d'évaluation.

Les principales préoccupations énoncées par les collègues et les partenaires du réseau se rejoignent : il s'agit, notamment, du développement des ressources humaines dans la perspective du renouvellement des effectifs, de l'impact de la baisse démographique sur la capacité générale des collèges à assumer leurs responsabilités, de l'offre et de la répartition des programmes, de la formation continue, du lien entre les ordres d'enseignement et de la réussite. Les préoccupations des répondants au sondage en ligne dans les collèges se réfèrent à la qualité de l'enseignement, au financement des cégeps et aux frais encourus par les étudiants.

À l'exclusion des experts et des membres des comités consultatifs – ils n'avaient pas à se prononcer sur le sujet – la très grande majorité des personnes ayant émis une opinion ont déploré le fait que la mission, le mandat et le résultat des travaux de la Commission étaient globalement méconnus du grand public.

En 2006-2007, la Commission poursuivra sa réflexion à l'interne et elle déterminera les priorités de développement qu'elle entend faire siennes et intégrer à son propre plan stratégique pour les prochaines années.

7. L'Annexe V (page 47) présente les principales conclusions de la consultation.

3.2 Application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)

Orientation stratégique	▶ Contribuer à assurer et à améliorer la qualité de la sanction des études collégiales
Axe d'intervention	▶ Évaluation des politiques d'évaluation des apprentissages et de leur application
1 ^{er} objectif 2 ^e objectif 3 ^e objectif	▶ Élaborer à l'intention des collègues un document d'orientation Élaborer un cadre d'analyse pour la réalisation de cette opération Apporter un soutien aux collègues en tenant des séances d'information à leur intention

En vertu de l'article 13 de sa loi constitutive, la Commission a le mandat d'évaluer « les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages, y compris les procédures de sanction des études, et leur application ».

Jusqu'à maintenant, la Commission a évalué le texte de ces politiques au fur et à mesure de leur transmission par les collègues et elle a examiné en partie leur application lors de chacune de ses évaluations de programme. Ces évaluations (texte et application partielle) ont mis en évidence certaines problématiques concernant l'exercice des responsabilités et la cohérence des modes et instruments d'évaluation en regard de l'approche par objectifs et standards.

Au printemps 2005, la Commission a décidé de lancer une opération d'évaluation spécifique à l'application de la PIEA dans chacun des 104 établissements d'enseignement collégial⁸. Pour la première fois dans l'histoire de la Commission, une même opération touche l'ensemble des établissements.

Dans le cadre de cette opération, la Commission évaluera la conformité de la politique en examinant plus particulièrement le partage et l'exercice des responsabilités ainsi que la mise en œuvre des modalités de reconnaissance des acquis. Enfin, l'efficacité de la politique sera examinée sous l'angle de l'atteinte des objectifs généraux de la politique et de ceux liés à la reconnaissance des acquis. Les collègues ont jusqu'au 22 juin 2007 pour transmettre leur rapport à la Commission.

RÉSULTATS

À l'automne 2005, la Commission a poursuivi les travaux relatifs à l'élaboration des documents utiles à la réalisation de cette opération. Elle a ainsi préparé et transmis aux collègues, en avril 2006, un document d'orientation précisant les éléments devant être analysés par les collègues ainsi que le processus d'évaluation retenu pour cette opération. La Commission a également élaboré un cadre d'analyse qui présente les critères retenus pour examiner les rapports d'autoévaluation des collègues. Lors de la préparation de ce cadre, elle a fait appel à des experts externes afin d'avoir leur avis sur les approches méthodologiques qui pourraient être utilisées dans le cadre d'une telle évaluation. En juin 2006, le cadre d'analyse a été transmis aux collègues et la Commission l'a également présenté lors de trois séances d'information réunissant plus de 160 personnes provenant des collègues.

8. Un établissement privé subventionné récemment créé est exempté de cette évaluation. Voir la note 1 du présent rapport (page 12) pour la description des établissements visés.

Pour l'assister dans les travaux liés à cette opération, la Commission a mis sur pied un comité consultatif en février 2006. Le comité s'est réuni à une reprise pour examiner le projet de cadre d'analyse avant son adoption par la Commission.

COMMENTAIRES

Les séances d'information se poursuivront en août et septembre 2006. Pour accompagner et soutenir davantage les collèges dans leur démarche d'autoévaluation, la Commission élaborera une foire aux questions qui viendra préciser encore plus certains aspects relatifs à ses attentes. Cette foire aux questions sera complétée et rendue publique en septembre 2006.

3.3 Évaluation de programme – Opération 2005

Orientation stratégique	▶ Contribuer à l'amélioration de la pertinence et de la qualité des programmes d'études en aidant les établissements à améliorer la qualité de la formation offerte
Axe d'intervention	▶ Évaluation d'un programme - défini en objectifs et standards - choisi et évalué par chaque collège à partir de sa politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP)
1 ^{er} objectif	▶ Évaluer le programme choisi par chaque collège et évaluer la PIEP des collèges n'ayant pas déjà démontré son efficacité
2 ^e objectif	▶ Poursuivre la visite des collèges et transmettre aux collèges concernés leur rapport d'évaluation respectif
3 ^e objectif	▶ Former, au besoin, des experts pour la poursuite des visites

Dans le cadre de cette opération lancée en septembre 2004, la Commission a demandé aux collèges publics et privés subventionnés d'utiliser leur politique d'évaluation des programmes et de procéder à l'autoévaluation de l'un ou l'autre de leurs programmes conduisant au diplôme d'études collégiales. Elle leur a aussi demandé de privilégier si possible un programme élaboré par compétences, de préférence celui de *Sciences de la nature* ou l'un des programmes des *Techniques physiques* ou *biologiques*. La Commission a également indiqué aux collèges que leur rapport devait comprendre au moins les éléments suivants : une appréciation de la pertinence et de la cohérence du programme, des méthodes pédagogiques, de l'évaluation des apprentissages et de l'efficacité du programme. Cette opération touche 73 collèges et ces derniers devaient remettre leur rapport avant la fin de l'année scolaire 2004-2005.

Par ailleurs, certains collèges appliquaient pour la première fois leur PIEP et la Commission leur a donc demandé de joindre à leur rapport sur l'autoévaluation de leur programme une brève appréciation de l'efficacité de leur politique. Elle a adressé la même demande à ceux n'ayant pas encore complété l'opération antérieure réalisée à l'aide de cette politique en 1998-2002.

RÉSULTATS

Au cours de l'année 2005-2006, la Commission a effectué 36 visites de collèges, chaque visite durant habituellement une journée et demie. Elle a également transmis 37 rapports d'évaluation (24 rapports dans leur version préliminaire et 13 dans leur version définitive) à 24 collèges différents. Dans 69 % des cas (9/13 rapports définitifs), elle a jugé que le programme évalué était de qualité. En janvier 2006, la Commission a tenu deux séances de formation pour une trentaine d'experts externes invités à participer à ses travaux dans le

cadre de cette opération. Enfin, les activités du comité consultatif ont, pour l'essentiel, porté sur la réalisation des visites et sur l'analyse d'une trentaine de rapports d'évaluation.

D'abord prévue pour la fin de l'année scolaire 2004-2005, l'échéance pour la remise des rapports d'autoévaluation a été prolongée jusqu'au mois de décembre suivant. Au 30 juin 2006, neuf des soixante-treize établissements touchés (12 %) n'ont pas encore transmis leur rapport d'autoévaluation et il reste près de 40 % des visites d'établissements à effectuer (29). La situation au 30 juin est présentée à l'Annexe VII, page 53.

COMMENTAIRES

Pour l'essentiel, cette opération se déroule bien et elle sera complétée au cours de l'hiver 2007 par les dernières visites d'établissements. La Commission élaborera ensuite un rapport synthèse qu'elle rendra public.

3.4 Plans stratégiques des cégeps

Orientation stratégique	▶ Contribuer à l'amélioration de l'efficacité potentielle des plans en aidant les cégeps à se doter d'un plan stratégique utile et efficace
Axe d'intervention	▶ Évaluation de l'efficacité potentielle du plan et de sa conformité aux exigences de la loi
1 ^{er} objectif	▶ Compléter l'évaluation des plans stratégiques des collèges et transmettre aux collèges concernés leur rapport d'évaluation respectif Élaborer et diffuser un premier rapport bilan de l'évaluation des plans
2 ^e objectif	

En vertu de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, chaque cégep est tenu de se donner un plan stratégique couvrant une période de plusieurs années et de le soumettre à la Commission. Un tel plan intègre obligatoirement leur plan de réussite. Le plan stratégique est révisé annuellement et, le cas échéant, il est actualisé et transmis de nouveau à la Commission pour examen. Les cégeps avaient jusqu'au 1^{er} juillet 2004 pour déposer leur plan.

RÉSULTATS

En 2005-2006, la Commission a examiné le plan stratégique de 41 cégeps et elle a transmis 43 rapports d'évaluation (deux rapports dans leur version préliminaire et 41 dans leur version définitive). Dans un peu plus de 85 % des cas (35/41), elle a jugé que le plan était conforme aux dispositions de la loi. Dans les autres cas, le plan est conforme en partie (4) ou n'est pas conforme aux dispositions de la loi (2). Vingt-trois de ces plans (56 %) étaient jugés potentiellement efficace alors que pour seize autres (39 %), l'efficacité potentielle n'était pas assurée. Durant l'année, la Commission a rencontré deux cégeps qui en ont exprimé le souhait après avoir reçu la version préliminaire de leur rapport.

Le comité consultatif sur l'évaluation des plans stratégiques s'est réuni à une reprise pour examiner le projet de rapport portant sur le bilan de cette opération et il a mis fin à ses travaux le 18 novembre 2005. Enfin, la Commission a élaboré et rendu public, en février 2006, un premier rapport bilan de l'évaluation de ces plans.

Au 30 juin, un cégep n'avait pas encore transmis son plan stratégique. La situation au 30 juin est présentée à l'Annexe VII, page 54.

COMMENTAIRES

Il ressort du rapport bilan de la Commission que, dans l'ensemble, les cégeps se sont bien acquittés de la nouvelle obligation qui leur est faite d'adopter un plan stratégique. Il s'avère également que le plan d'aide à la réussite, désormais intégré à leur plan stratégique, devrait permettre aux cégeps de continuer à bien soutenir la réussite et la diplomation de leurs élèves. La Commission est toutefois d'avis qu'il y aurait avantage à clarifier la portée de l'article 16.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel relativement à l'obligation d'inclure dans le plan stratégique l'ensemble des moyens que le cégep entend mettre en œuvre pour réaliser sa mission. Elle estime en effet qu'un plan stratégique est un outil de planification devant guider l'action sur une période de plusieurs années, ce qui implique que les moyens apparaissant au plan peuvent se limiter aux principales voies d'action qui serviront à guider la préparation des plans d'action annuels.

3.5 Plan d'aide à la réussite des collèges privés subventionnés

Orientation stratégique	▶ Contribuer à l'augmentation de la réussite scolaire en aidant les collèges à se doter d'un plan de réussite efficace
Axe d'intervention	▶ Évaluation de la deuxième génération des plans d'aide à la réussite des collèges privés subventionnés
Objectif	▶ Évaluer les plans au rythme de leur envoi par les collèges et transmettre aux collèges concernés leur rapport d'évaluation respectif

Depuis juillet 2004, le plan d'aide à la réussite des cégeps est obligatoirement intégré à leur plan stratégique comme le stipule la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

Pour leur part, les collèges privés subventionnés ne sont pas tenus d'adopter un plan d'aide à la réussite. Toutefois, ils peuvent le faire pour bénéficier de l'aide financière accordée à l'intérieur d'une annexe budgétaire. Dans ces cas-là, la Commission évalue les plans qui lui sont transmis.

RÉSULTATS

Au cours de l'année, la Commission a évalué le plan d'aide à la réussite de deux collèges privés subventionnés. Dans les deux cas, elle a jugé que le plan devrait permettre de bien soutenir la réussite et la diplomation des élèves.

3.6 Relance auprès des collèges ayant des suites à donner aux recommandations de la Commission

Orientation stratégique	Assurer le suivi approprié aux évaluations de la Commission qui requièrent des suites de la part des collèges
Axe d'intervention	Évaluation des suites données par les collèges
1 ^{er} objectif	Relancer les établissements n'ayant pas donné, dans le délai requis, des suites appropriées aux recommandations de la Commission Évaluer les suites données et transmettre aux collèges concernés leur rapport d'évaluation respectif
2 ^e objectif	

À chaque année, la Commission s'assure que les collèges donnent des suites à ses recommandations, qu'il s'agisse d'une réévaluation demandée, d'une autoévaluation en retard ou encore, des suites comme telles.

RÉSULTATS

Depuis 1994, la Commission a mené dix opérations d'évaluation dans les collèges dont huit concernant spécifiquement les programmes d'études. Les deux autres opérations portaient sur l'évaluation institutionnelle et sur l'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes. Dans l'ensemble, ces évaluations ont donné lieu à 521 visites d'établissements et à l'élaboration de 499 rapports. Dans 77 % des cas, les résultats de l'évaluation ont amené la Commission à formuler au moins une recommandation pour un total de 1 115 recommandations adressées aux collèges.

Si l'on considère l'ensemble des collèges actifs⁹ ayant reçu un rapport contenant au moins une recommandation, des suites satisfaisantes ont été données dans 83,6 % des cas. Au 30 juin 2006, le pourcentage des établissements actifs dont le processus d'évaluation est terminé varie entre 73 % pour l'opération la plus récente en évaluation de programme¹⁰ et 96 % pour les plus anciennes (Informatique et Sciences humaines)¹¹. Enfin, deux établissements privés non subventionnés devaient procéder à une deuxième autoévaluation et l'un d'entre eux a transmis son rapport à la Commission en mars 2006.

En 2005-2006, la Commission a examiné 17 rapports¹² donnant suite à l'une ou l'autre des évaluations réalisées depuis 1994. Dans 53 % des cas (9), elle a jugé que les suites données étaient satisfaisantes.

COMMENTAIRES

Le processus d'évaluation est considéré incomplet tant que l'établissement n'a pas donné des suites appropriées à toutes les recommandations qui lui ont été adressées. À cet effet, la Commission lui demande de produire un rapport ou de fournir de l'information complémentaire sur les actions prises et sur les mesures mises en place pour corriger les lacunes observées. Des établissements doivent parfois produire plusieurs rapports avant de répondre aux exigences de la Commission. Dans la majorité des cas, la Commission estime que les collèges donnent des suites adéquates.

9. La Commission a évalué au moins un programme dans vingt-quatre établissements qui ont cessé leurs activités collégiales depuis : trois collèges privés subventionnés et vingt et un collèges privés non subventionnés. Ces établissements ne sont pas pris en compte ici.

10. La deuxième évaluation des programmes conduisant à l'attestation d'études collégiales dans les établissements privés non subventionnés réalisée en 2001-2003.

11. Pour chacune de ces opérations, la situation au 30 juin 2006 est présentée à l'Annexe VIII, p. 55.

12. Les rapports évalués se répartissent de la façon suivante : onze en évaluation institutionnelle, deux en Techniques administratives, deux en formation générale, un en Informatique et un pour les programmes conduisant à une AEC dans les établissements privés non subventionnés.

3.7 Politiques institutionnelles et application de ces politiques

Orientation stratégique	▶ Contribuer au développement de la qualité de l'évaluation institutionnelle en aidant les collèges à se doter de politiques efficaces et équitables
Axe d'intervention	▶ Évaluation du contenu des politiques d'évaluation des apprentissages et de l'efficacité potentielle de celles relatives aux programmes ainsi que leur application
Objectif	▶ Poursuivre l'évaluation de ces politiques au rythme de leur réception et transmettre aux collèges concernés leur rapport d'évaluation respectif

La politique institutionnelle d'évaluation des programmes

L'article 24 du Règlement sur le régime des études collégiales stipule que les collèges doivent se doter d'une *Politique institutionnelle d'évaluation des programmes* (PIEP). Contrairement à celle relative aux apprentissages (PIEA) dont certains des éléments de contenu sont prescrits par le Règlement, il appartient à chaque collège de définir sa PIEP et de décrire, dans un texte officiel, de quelle manière il assume sa responsabilité d'évaluer ses programmes et d'en témoigner.

La Commission analyse le *contenu* de la politique et elle se prononce sur son efficacité probable. L'évaluation de son *application* permet à la Commission de porter un jugement sur la capacité du collège de réaliser une évaluation efficace en conformité avec sa propre politique. Cette évaluation est habituellement réalisée dans le cadre d'une opération particulière, comme ce fut le cas en 1998-2002, lorsque la Commission a évalué l'application de la PIEP dans les collèges décernant le diplôme d'études collégiales.

RÉSULTATS

La politique

En 2005-2006, la Commission a évalué treize PIEP provenant de onze établissements. Huit d'entre elles étaient des politiques révisées. La Commission a jugé que onze des politiques évaluées contenaient les composantes et les éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité.

Au 30 juin, vingt établissements n'avaient pas encore transmis leur politique : un public, deux privés subventionnés, seize privés non subventionnés et un autre qui relève d'une université (voir l'Annexe X, page 65).

L'application de la politique

Au 30 juin 2006, le processus d'évaluation est terminé pour 62 des 84 collèges touchés par cette évaluation complétée en 2002. Dix-huit collèges – dont onze en seront à leur première application de leur politique – compléteront cette évaluation dans le cadre de l'opération en évaluation de programme actuellement en cours. Enfin, un collège a demandé que cette évaluation soit reportée à une date ultérieure et deux autres ont des suites à donner au rapport de la Commission (voir l'Annexe X, page 63).

COMMENTAIRES

La très grande majorité des collèges publics et privés subventionnés et près de la moitié des collèges privés non subventionnés ont une PIEP qui a été examinée par la Commission. Plus de la moitié des cégeps (54 %) et près de 43 % des collèges privés subventionnés ont d'ailleurs soumis une deuxième version de leur politique pour examen. La Commission évalue ces politiques au fur et à mesure qu'elles lui sont transmises.

Comme il en est fait mention au point 3.3 du présent chapitre (page 22), la Commission a voulu évaluer l'application de la PIEP des collèges n'ayant pas encore démontré son efficacité. Ces collèges doivent joindre, au rapport d'autoévaluation produit dans le cadre de l'évaluation de programme amorcée en 2005, un bref rapport sur l'efficacité de leur politique.

La politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

En vertu de l'article 25 du Règlement sur le régime des études collégiales, les établissements soumis au Règlement doivent adopter une *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA) et la transmettre à la Commission pour évaluation.

La Commission évalue le *contenu* de la politique et vérifie si elle répond aux exigences du *Règlement* et aux normes de la Commission. *L'application* de la PIEA est évaluée partiellement par la Commission lors de ses évaluations de programme. Une opération spécifique à l'application de la PIEA a été lancée au printemps 2005¹³.

RÉSULTATS

Au cours de l'automne 2005, la Commission a fait une relance auprès des collèges afin de vérifier si la politique actuellement en vigueur avait été évaluée par la Commission. Dans le cas contraire, elle demandait à chaque collègue concerné de lui soumettre sa politique. Durant l'année, la Commission a évalué la PIEA de 28 collèges et 26 d'entre elles étaient des politiques révisées. Dans 75 % des cas, les politiques évaluées répondent entièrement aux exigences du Règlement et aux normes de la Commission. Les autres politiques (7) ont été jugées satisfaisantes. Le résultat de ces évaluations est présenté à l'Annexe X, page 65.

Au 30 juin dernier, un établissement privé subventionné n'avait pas encore transmis à la Commission le texte officiel de sa politique.

COMMENTAIRES

En procédant à une relance auprès des collèges, la Commission voulait s'assurer que la politique utilisée par les collèges lors de l'évaluation de l'application de leur PIEA soit une politique sur laquelle elle a porté un jugement. Cette relance peut expliquer en bonne partie le nombre de politiques révisées que la Commission a reçues en 2005-2006.

À une exception près, tous les collèges ont une PIEA évaluée par la Commission et, au 30 juin 2006, 85,6 % des collèges ont transmis à la Commission une deuxième version de leur politique et plus de 50 %, une troisième. Toutes les politiques actuellement en vigueur, sauf celles de deux établissements, ont été jugées « satisfaisante » ou « entièrement satisfaisante ». Les deux collèges en question ont reçu un rapport contenant au moins une recommandation à laquelle ils doivent donner suite.

13. Le point 3.2 du présent chapitre (page 21) porte sur le sujet. Il n'en sera donc pas question ici.

4. Ressources de la Commission au 31 mars 2006¹⁴

4.1 Les ressources humaines

L'effectif permanent autorisé de la Commission est de 27 postes réguliers et l'effectif utilisé est de 29 postes¹⁵ :

- 4 hors cadre ;
- 1 cadre ;
- 14 professionnels et professionnelles ;
- 7 agentes de secrétariat ;
- 1 technicienne en administration ;
- 1 agente de bureau ;
- 1 opérateur en informatique.

Mouvements du personnel

Durant l'année, la Commission a procédé à l'embauche de quatre employés – deux professionnels et deux agentes de secrétariat dont une à statut temporaire – et trois agentes de secrétariat ont pris leur retraite. Deux professionnels ont quitté la Commission pour poursuivre leur carrière dans la fonction publique.

Représentativité des femmes

Deux des quatre personnes engagées au cours de l'année sont des femmes et ces dernières représentent 65 % de l'ensemble des employés (17/26) en poste au 31 mars¹⁶.

Représentativité des femmes

Personnel d'encadrement	2/5	40,0 %
Personnel professionnel	8/13	61,5 %
Personnel technicien	1/1	100,0 %
Personnel de bureautique	6/7	86,0 %

14. Le tableau présenté à l'annexe II (page 40) contient quelques indicateurs de gestion des ressources. Dans le cas des ressources humaines, le calcul est fait en « équivalent au temps complet » (ETC), ce qui peut entraîner quelques différences avec les chiffres présentés dans cette section du rapport.

15. Deux postes utilisés et non comptabilisés dans l'effectif permanent autorisé sont occupés par des commissaires nommés par le gouvernement.

16. Trois postes sont vacants au 31 mars 2006.

Égalité en emploi et rajeunissement de la fonction publique

Aucune des personnes embauchées au cours de l'année n'est issue des groupes cibles¹⁷ identifiés par le gouvernement pour favoriser l'accès à l'emploi.

Trois personnes s'inscrivent dans le groupe d'âge des moins de 34 ans et l'une d'entre elles a été embauchée en 2005-2006, ce qui représente 25 % des personnes engagées. La représentativité des jeunes par rapport au personnel régulier se situe à 12 %.

Représentativité des moins de 34 ans

34 ans et moins	3	12,0 %
35 ans à 54 ans	19	73,0 %
55 ans et plus	4	15,0 %

Formation et développement des ressources humaines

En 2005-2006, la Commission a consacré 34 618 \$ (incluant la rémunération du personnel) à la formation et au développement du personnel, ce qui représente une diminution de 16,5 % par rapport à l'argent investi à ce chapitre au cours de l'année précédente. Seize employés (61,5 % de l'effectif) ont participé à au moins une activité de formation pour un total de 81,4 jours. Dans les deux cas, cela représente une légère diminution par rapport à l'année 2004-2005. La Commission a consacré aux activités de développement du personnel 2,1 % de la masse salariale et dépasse ainsi la cible gouvernementale fixée à 1 %.

Budget consacré à la formation et au développement du personnel

Années	Personnel		Coûts	Nombre de jours de formation	Pourcentage de la masse salariale (%)
	Nombre	%			
2004-2005	18	64,3	41 446 \$	93	2,3
2005-2006	16	61,5	34 618 \$	81,4	2,1

En 2005-2006, un peu plus de 85 % des dépenses consacrées à la formation et au développement des ressources humaines se retrouve dans les domaines *administration* et *congrès, colloques et conférences*.

17. Les communautés culturelles, les autochtones, les anglophones et les personnes handicapées.

Pourcentage des dépenses selon le domaine de formation

Domaines de formation	Pourcentage des dépenses (%)	
	2004-2005	2005-2006
Informatique et bureautique	4,0	0,0
Administration	24,1	41,0
Communication	10,0	12,9
Congrès, colloques et conférences	59,3	44,7
Autres	2,6	1,4

Aide à la personne

En matière de services d'aide à la personne, la Commission a une entente de services avec la Direction des ressources humaines du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

4.2 Les ressources financières

En 2005-2006, la Commission disposait d'un budget de 2 123 600 \$, ce qui correspond à une baisse de 5,7 % par rapport au budget de l'année précédente. La Commission a respecté son enveloppe budgétaire et elle a terminé l'exercice financier avec un surplus de 69 962 \$ retournés au Fonds consolidé du revenu du Québec. Les dépenses pour l'année se répartissent de la façon suivante :

- 78 % : « traitement »;
- 21 % : « fonctionnement »;
- 1 % : « amortissement ».

Budget de fonctionnement de la Commission

Catégories	Budget (en milliers de \$) 2004-2005	Budget (en milliers de \$) 2005-2006	Variation
TRAITEMENT			
Traitement	1 765,5	1 660,3	
Sous-total	1 765,5	1 660,3	(6 %)
FONCTIONNEMENT			
Communications	105,0	105,0	
Services	318,0	291,7	
Entretien	6,0	6,0	
Loyers	5,6	5,6	
Fournitures	27,0	27,0	
Équipement	5,0	5,0	
Autres dépenses	1,0	1,0	
Sous-total	467,6	441,3	(5,6 %)
AMORTISSEMENT			
Équipement	19,0	22,0	
Sous-total	19,0	22,0	16 %
Total	2 252,1	2 123,6	(5,7 %)

Les frais occasionnés par l'utilisation d'experts externes à la Commission

À chaque année, la Commission fait appel à des personnes bénévoles qui proviennent en majorité des collègues et du milieu socioéconomique afin de l'aider dans la réalisation de ses travaux d'évaluation. En 2005-2006, 79 personnes l'ont assistée à titre d'expert externe ou encore, de membre d'un comité consultatif. Les frais occasionnés par les visites d'établissements, les réunions des comités, les séances de formation organisées à l'intention des experts (101 personnes) s'élèvent à 66 014 \$, ce qui représente 15 % de la catégorie « services » du budget de fonctionnement.

4.3 Les ressources informationnelles

Au cours de l'année, la Commission a poursuivi les travaux de développement du système d'information et de gestion lui permettant de gérer diverses bases de données essentielles à la poursuite de ses travaux et à sa gestion interne. Le système permet, notamment, de présenter un portrait fiable des évaluations réalisées dans les collèges et de suivre ainsi de plus près la situation au regard des améliorations apportées pour donner suite aux jugements de la Commission. Des permissions d'accès ciblées assurent la gestion sécuritaire des renseignements personnels.

Enfin, la Commission a consacré 37 491 \$ au soutien et au développement de ses ressources informationnelles :

- 29 590 \$ affectés au développement du système d'information et de gestion;
- 1 229 \$ consacrés à l'acquisition des mises à jour et les droits d'utilisation pour différents logiciels;
- 6 672 \$ consacrés au développement de son parc informatique.

Chapitre 3

Exigences législatives et gouvernementales

1. Rapport d'activités

L'article 22 de la loi constitutive de la Commission précise qu'elle doit, à chaque année, soumettre au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport un rapport de ses activités pour l'année scolaire se terminant le 30 juin. Comme l'essentiel de ses activités sert de base à la présentation des résultats du chapitre 2 du rapport annuel de gestion, il sera question ici des autres activités réalisées en cours d'année.

1.1 Réunions de la Commission

Du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006, la Commission a tenu 10 réunions totalisant 10,5 jours. Lors de ces réunions, elle a adopté 123 rapports d'évaluation (26 rapports dans leur version préliminaire, 97 rapports définitifs) qu'elle a transmis aux collègues.

1.2 Publications

En 2005-2006, la Commission a publié un rapport sur le bilan de l'évaluation des plans stratégiques des cégeps. Elle a également publié son rapport annuel de gestion 2004-2005, rapport déposé à l'Assemblée nationale en novembre 2005. La liste complète des publications de la Commission est présentée à l'Annexe XI, page 67.

1.3 Communications

La Commission a continué d'alimenter son site Internet en y plaçant le résultat de ses évaluations. Il compte un peu plus de 1 600 rapports d'évaluation adressés aux établissements, ainsi que tous les autres documents officiels de la Commission.

1.4 Relations avec divers organismes

Tout au long de l'année, la Commission a été en contact avec divers intervenants ou organismes¹⁸ concernés par l'enseignement collégial et par l'évaluation, soit en donnant des conférences, en participant à des colloques ou encore, en rencontrant des représentants et représentantes de l'un ou l'autre des organismes suivants :

- l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS) ;
- l'Association des collèges privés du Québec;
- l'Association québécoise de pédagogie collégiale;
- la Commission des affaires pédagogiques de la Fédération des cégeps;
- la Commission des directeurs des études des collèges privés;
- la Fédération des cégeps;
- la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec;
- le Forum des directeurs généraux des cégeps;
- l'Université du Québec à Chicoutimi;
- l'Université Laval;
- *l'Universidad La Serena du Chili*;
- les responsables des comités provinciaux des programmes Sciences lettres et arts et Sciences de la nature.

2. **Audition de la Commission par la Commission de l'éducation**

Dans le cadre de son mandat de surveillance, la Commission de l'éducation de l'Assemblée nationale a procédé à l'examen des orientations, des activités et de la gestion de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial le 24 mai 2006.

3. **Application de la politique linguistique**

Conformément à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration publique, la Commission a élaboré un projet de politique linguistique qu'elle a transmis pour avis à l'Office québécois de la langue française. La politique devrait être adoptée en 2006-2007.

18. Ces activités diffèrent de celles relatives à la démarche de planification stratégique dont il est question au point 3.1 du chapitre 2 portant sur les résultats (page 18).

4. Protection des renseignements personnels et accès à l'information

Au cours de l'exercice financier 2005-2006, la Commission a reçu une demande d'accès à l'information et lui a donné suite dans les délais prescrits par la loi.

En 2005-2006, le responsable de la *Politique des renseignements personnels* a participé aux travaux du Comité de protection des renseignements personnels du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Le développement d'un système d'information et de gestion exploitant plusieurs bases de données a amené la Commission à définir un profil d'accès aux renseignements nominatifs pour chaque catégorie d'utilisateurs et à organiser la sécurité du système en fonction de ces profils.

5. Déclaration de service au citoyen

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial ne dispense pas de services directs aux citoyens.

6. Les recommandations de Vérificateur général du Québec

Aucune recommandation ne concerne la Commission.

7. Le code d'éthique et de déontologie

En vertu du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, la Commission s'est dotée, en 2000, d'un code qui, pour l'essentiel, comporte des principes d'éthique et des règles générales de déontologie ainsi que des règles sur l'indépendance et l'impartialité. En 2005-2006, la composition de la Commission a entièrement été renouvelée et les quatre commissaires proviennent du réseau collégial. La Commission a donc décidé de revoir son code d'éthique en fonction de cette nouvelle réalité. Elle devrait adopter son nouveau code au cours de la prochaine année. Le texte du code actuellement en vigueur se retrouve à l'Annexe XII, page 69.



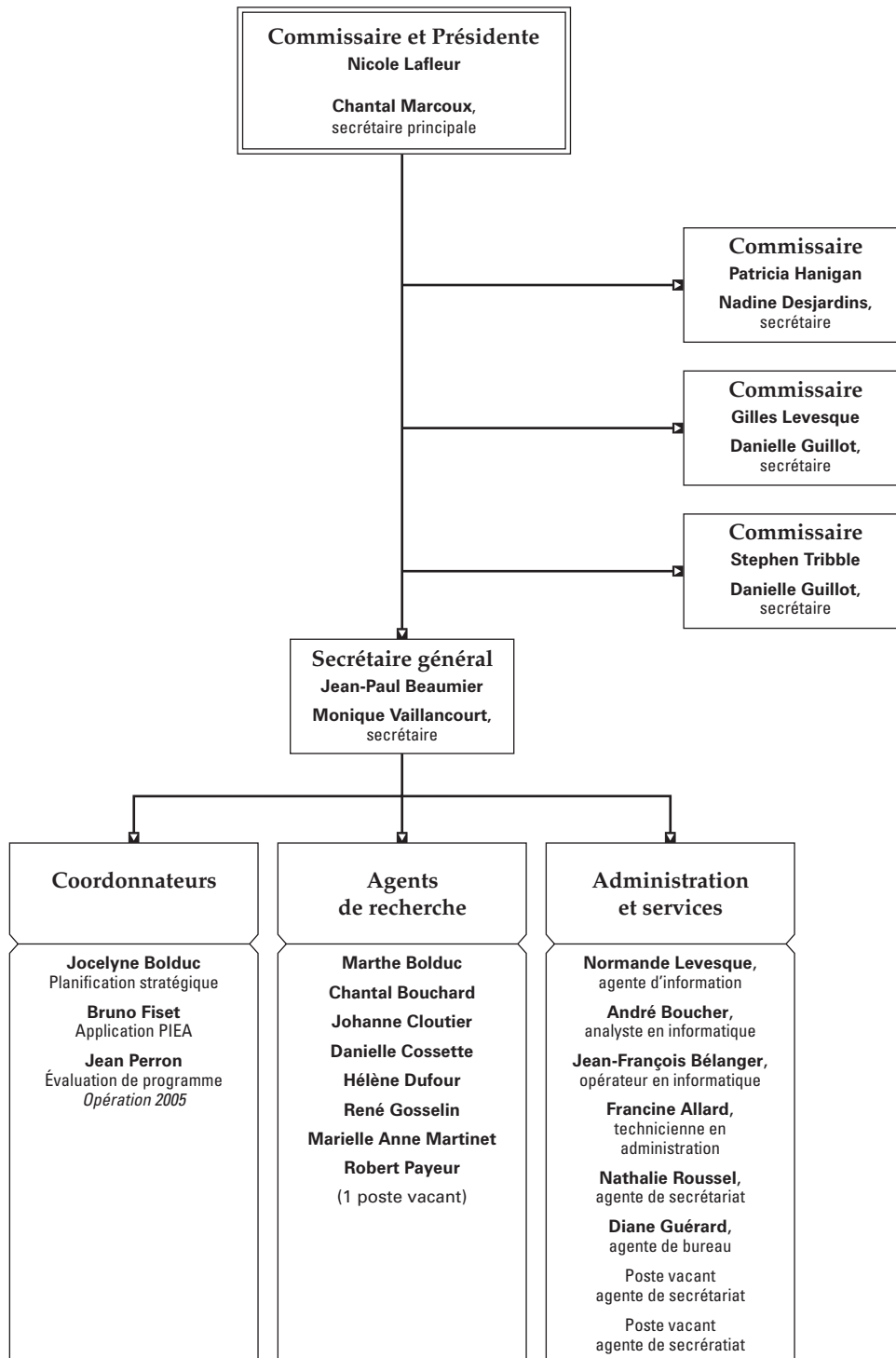
**Rapport annuel
de gestion**

2005-2006

ANNEXES

Organigramme au 31 mars 2006

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial



Annexe II

Quelques indicateurs de gestion

Indicateur		2004-2005		2005-2006		
Ressources humaines						
Répartition de l'effectif, par type et par catégorie d'emploi, en nombre ETC utilisé et en % du total des ETC utilisés	Réguliers	Nbr	%	Nbr	%	
	Cadres	29,5	100	26,7	100	
	Professionnels (inclus ingénieurs et juristes)	4,2	14	4,6	19	
	Fonctionnaires (PBTA)	15,7	55	13,3	48	
	Hommes	9,6	31	8,8	33	
	Femmes	12	41	9	34	
		16	54	17	64	
Répartition de l'effectif au 31 mars par groupe d'âge (nombre et % de personnes et de ETC utilisés)	Nombre et % de personnes		Nbr	%	Nbr	%
	• 34 ans et moins		2	7	3	12
	• 35 ans à 54 ans		21	75	19	73
	• 55 ans et plus		5	18	4	15
	Nombre et % de ETC utilisés					
	• 34 ans et moins		N/D	N/D	N/D	N/D
Prévision des départs à la retraite d'ici le 1 ^{er} avril 2009 en nombre et en % des employés	Du 1 ^{er} avril 2005 au 31 mars 2008		Du 1 ^{er} avril 2006 au 31 mars 2009			
	Nbr		%			
	Nombre de personnes visées et % par rapport au nombre d'employés au 31 mars		5	18	1	4
Taux de roulement du personnel régulier (exclure les postes occasionnels)	Nombre de personnes remplacées sur un poste régulier au cours de l'année excluant les affectations / Nombre de postes réguliers utilisés au 31 mars		%		%	
			N/D		N/D	
Taux d'absentéisme (exclure du calcul les jours fériés et les vacances utilisées)	Nombre de jours d'absences / Nombre de jours de travail payés		%		%	
			11,5		6,9	
Nombre de jours de formation par ETC (Loi 90)	Formation globale		Nbr		Nbr	
			3,2		3,0	
Ressources budgétaires et financières						
Dépenses pour la formation et le développement du personnel par ETC	Dépenses totales en formation par employé		\$		\$	
	Dépenses de formation en prestation de services par employé (si disponible)		1 405		1 297	
	Dépenses de formation en technologie de l'information par employé (si disponible)		N/D		N/D	
		57		Ø		
Ressources informationnelles						
Dépenses en matière de ressources informationnelles (RI) (montant, % de croissance et % par rapport aux dépenses totales de la Commission)	Dépenses en RI (\$)		\$		\$	
	Croissance annuelle des dépenses en RI (%)		51 101		37 491	
	Pourcentage des dépenses en RI par rapport aux dépenses totales de la Commission (%)		(8,4)		(26,6)	
		2,3		1,8		

Comités consultatifs et experts externes

1. Membre des comités consultatifs en 2005-2006

Comité consultatif sur l'évaluation de *l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages*

Gilles Levesque¹
Commissaire
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Line Corneau
Directrice des services aux étudiants
Cégep de Chicoutimi

Christian Corno
Conseiller pédagogique
Collège Marianopolis

Hélène Lalancette, BSc, MSc
Professeure en biologie
Cégep de Granby Haute-Yamaska

Catherine Larouche
Professeure en administration scolaire
Département des sciences de l'éducation et de psychologie
Université du Québec à Chicoutimi

Michel Lauzière
Directeur des études
Cégep de Trois-Rivières

Louise Martin
Coordonnatrice du Département des soins infirmiers
Cégep de Sept-Îles

Christian Morin
Conseiller pédagogique
Cégep de Sainte-Foy

Guy Papillon
Directeur des études
Cégep de Saint-Hyacinthe

Lise St-Pierre
Professeure agrégée
Département de pédagogie
Faculté d'éducation
Université de Sherbrooke

Élaine Simard
Conseillère pédagogique
Collège de Rosemont

Gilles Tremblay
Consultant en matières éducatives

Sylvie Vézina
Directrice des études
Collège O'Sullivan de Québec

Bruno Fiset
Coordonnateur de projet
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Comité consultatif sur l'évaluation *de programme – Opération 2005-2006*

Patricia Hanigan
Commissaire
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Nadine Arbour
Chercheuse
Groupe Ecobes - Cégep de Jonquière

Louise Balaux
Coordonnatrice du développement pédagogique
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Diane de Grosbois
Conseillère pédagogique
Collège Ahuntsic

Daniel Gatien
Professeur de Sciences de la nature
Cégep John Abbott

Gilles Kirouac
Ex-secrétaire général
Université Laval

Alain Lamarre
Adjoint à la direction des études
Cégep Vieux Montréal

Éric Lavigne
Coordonnateur du programme
Sciences, lettres et arts
Collège André-Grasset

Jean Morin
Directeur des études
Collège Laflèche

Lise Ouellet
Coordonnatrice
Cégep de Sainte-Foy

Jean Perron²
Coordonnateur de projet
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

1. Monsieur Stephen Tribble a été le commissaire responsable de l'opération jusqu'au 19 mai 2006.

2. Madame Jocelyne Bolduc a coordonné cette opération jusqu'au 3 février 2006.

Comité consultatif sur l'évaluation des plans stratégiques des cégeps

Gilles Levesque

Commissaire
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Sylvie Bergeron

Adjointe au directeur général
Cégep de Jonquière

J. Terrance Brennan

Directeur des services administratifs et des affaires
corporatives
Collège Dawson

Christiane Hardy

Directrice générale
Cégep de La Pocatière

Alain Lallier

Ex-directeur général
Cégep du Vieux Montréal

Réginald Lavertu

Directeur général
Collège de Rosemont

Jacques Nepveu

Conseiller en gestion

Richard Pigeon

Directeur des études
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Claude Rivard

Conseiller en gestion
CRConseil inc.

Jocelyne Bolduc³

Coordonnatrice de projet
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

2. Experts externes auxquels la Commission a fait appel en 2005-2006

Opération 2005 en évaluation de programme

Chantal Alarie

Professeure
Collège Lafèche

Nadine Arbour

Chercheuse
Groupe Ecobes - Cégep de Jonquière

Chantal Audet

Professeure
Collège Dawson

Johanne Authier

Conseillère pédagogique
Collège Ahuntsic

Louise Balaux

Coordonnatrice du développement pédagogique
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Michel G. Barette

Directeur artistique
Coopérative de spectacles Zakouski

Marie-France Bélanger

Directrice des études
Cégep de Sherbrooke

Marcel Benoît

Coordonnateur
Cégep de Drummondville

Pierrette Bergeron

Professeure
Cégep Limoilou

Sylvie Bessette

Conseillère pédagogique
Cégep de Sherbrooke

François Bibeau

Gestionnaire
Cégep Limoilou

Youri Blanchet

Professeur
Cégep de Rivière-du-Loup

Lucie Boissinot

Directrice artistique et pédagogique
Les Ateliers de danse moderne de Montréal inc.

Vincent Bourassa

Architecte organique intégrateur
CSST

Jeannot Bureau

Ex-conseiller pédagogique

Claude Caron

Étudiant
Université Laval

Florian Côté

Conseiller pédagogique
Collège d'Alma

Linda Côté

Adjointe à la direction des études
Cégep de Baie-Comeau

Réjean Côté

Coordonnateur
Cégep de Saint-Félicien

Fernand Cousieau

Professeur
Cégep de Matane

3. Monsieur Robert Langlois a coordonné cette opération jusqu'au 3 février 2006.

Diane DeGrosbois Conseillère pédagogique Collège Ahuntsic	Lucie Hamel Adjointe à la direction des études Collège Laflèche
Céline Deschênes Coordonnatrice Cégep de Sainte-Foy	Michel Haworth Professeur Cégep Marie-Victorin
François Desjardins Adjoint à la direction des études Cégep de Rimouski	Rocco Iafigliola Professeur Collège Marianopolis
Jo-Anne Dittmann Conseillère pédagogique Cégep de Granby Haute-Yamaska	Gilberte Jean Professeure Cégep de Rimouski
Hélène Dozois Professeure Campus Notre-Dame-de-Foy	Helen Keyes Professeure Collège Dawson
Martine Dumais Professeur Cégep Limoilou	Jean-Paul Laberge Coordonnateur Cégep de Saint-Laurent
France Dussault Coordonnatrice Cégep régional de Lanaudière à Joliette	Hélène Lachapelle Conseillère pédagogique Cégep de Drummondville
Yves Favreau Coordonnateur Collège Marianopolis	Jeannine Lafontaine Professeure Cégep de Sainte-Foy
Anne Fitzpatrick Adjointe à la direction des études Collège Marianopolis	Suzie Lagrandeur Professeure Cégep de Thetford
Francis Foy Consultant en gestion de commerce de détail	Thomas Lake Professeur Collège Centennial
Marie Gagnon Adjointe à la direction des études Collège de Maisonneuve	Hélène Lalancette Professeure Cégep de Granby Haute-Yamaska
Pierre Gagnon Ex-adjoint à la direction des études Cégep de Trois-Rivières	Alain Lamarre Adjoint à la direction des études Cégep du Vieux Montréal
Sylvie Garant Conseillère pédagogique Cégep de Jonquière	Patricia Lapointe Conseillère pédagogique Campus de Charlesbourg
Nancy Gardner Agente de recherche et de développement Agence canadienne d'inspection des aliments	Lyne Larocque Directrice d'agence CAA-Québec
Daniel Gatien Professeur Cégep John Abbott	Carol LaVack Conseillère pédagogique Cégep de Drummondville
Hélène Gaudreau Coordonnatrice Cégep de Sainte-Foy	Éric Lavigne Coordonnateur Collège André-Grasset
Brigitte Giroux Adjointe à la direction des études Cégep de Saint-Hyacinthe	Denis Le Bel Professeur Cégep Marie-Victorin
Daniel Guillemette Professeur Cégep de Sainte-Foy	Maurice Lorent Ex-conseiller pédagogique Cégep Beauce-Appalaches
Joann Hamel Coordonnatrice Cégep de Victoriaville	Danielle Malboeuf Adjointe à la direction des études Collège François-Xavier-Garneau

Roger Martineau

Ex-coordonnateur du service des communications
et du développement
Cégep de Victoriaville

Thomas McKendy

Directeur adjoint
Cégep John Abbott

Katherine McWhaw

Conseillère pédagogique
Collège Dawson

René Moisan

Professeur
Champlain - St. Lawrence

Jean Morin

Directeur des études
Collège Lafèche

Johanne Myre

Conseillère pédagogique
Collège de Bois-de-Boulogne

Mireille Nadeau

Coordonnatrice
Cégep de Trois-Rivières

Gilles Nédélec

Professeur
Collège d'Alma

Lise Ouellet

Coordonnatrice
Cégep de Sainte-Foy

Camil Pagé

Coordonnateur
Cégep de Sainte-Foy

Élaine Paré

Professeure
Cégep de Sherbrooke

Jasmin Parent

Chef de service d'électrophysiologie médicale
Hôpital de l'Enfant-Jésus

Guillermo Piel

Professeur
Collège international des Marcellines

Jean-Paul Rajotte

Conseiller pédagogique
Cégep de Drummondville

Nicole Raymond

Adjointe à la direction des études et des services aux étudiants
Collège de Bois-de-Boulogne

Quentin Robinson

Directeur
Camp Québec Lodge

Nicole Rousseau

Directrice de la formation continue
Cégep Limoilou

Julie Roy

Professeure
Cégep Marie-Victorin

Robert St-Amour

Professeur
Collège Ahuntsic

France St-Jean

Professeure
Collège de Rosemont

Jean-François Savard

Professeur
Cégep Limoilou

Louise Savard

Conseillère pédagogique
Cégep de Chicoutimi

Élaine Simard

Conseillère pédagogique
Collège de Rosemont

Pierre Steiner

Expert conseil
Design et communication

Huguette Thibeault

Professeure
Cégep de Saint-Hyacinthe

Josée Thivierge

Conseillère pédagogique
Cégep de Jonquière

Nicole Tremblay

Consultante en formation

Mireille Vachon

Professeure
Collège Marianopolis

Gilles Valiquette

Président
Musitechnic services éducatifs inc.

Sylvie Vézina

Directrice des études
Collège O'Sullivan de Québec

Plan stratégique 2005-2008 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Extraits⁴

Préambule (Perspective du plan) (pages 2-3)

«Le système éducatif québécois est un bien public. Tous les citoyens et citoyennes peuvent y avoir accès. L'éducation fait l'objet d'une attention prioritaire de la part de l'État qui se traduit, notamment, dans les moyens mis en œuvre afin que tous et toutes aient des chances égales de développer leurs aptitudes et trouvent des moyens équitables de parvenir à la réussite. C'est dans cette perspective que s'inscrit le Plan stratégique 2005-2008 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, qui vise à la fois les réseaux d'enseignement public et privé et tant le secteur francophone que le secteur anglophone.»

[...]

La réussite de l'élève, de l'étudiante et de l'étudiant constitue la pierre angulaire de l'action gouvernementale en éducation. Tous les acteurs des réseaux de l'éducation se rallient autour de cet objectif commun et rassembleur.

Nos partenaires (La Commission) (page 7)

«Le Ministère peut compter sur les travaux et avis de divers conseils ou organismes, dont le Conseil supérieur de l'éducation, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial et la Commission consultative de l'enseignement privé.»

Orientation 2 : renforcer la formation professionnelle et technique et la formation continue

Contexte (page 14)

L'offre en matière de formation professionnelle et technique est importante et elle est soutenue par des équipements et des infrastructures modernes. De plus, elle est accessible, répartie dans l'ensemble des régions et en relation étroite avec leurs besoins socioéconomiques. Le taux de satisfaction des employeurs est de plus de 90 p. 100 à l'égard des diplômés et de la formation dispensée par les centres de formation professionnelle et par les collèges. Dans les compétitions internationales et canadiennes visant à évaluer la performance relative aux différents métiers et techniques, les élèves du Québec se classent parmi les meilleurs. L'approche par compétences adoptée ici dans les formations y conduisant est reconnue internationalement. Elle repose notamment sur une participation active des milieux de travail dans le processus d'élaboration et de mise à jour des programmes de formation.

À cet égard, au moment où le cycle de révision ministérielle des programmes selon l'approche par compétences s'achève, l'actualisation de ces programmes doit être assurée avec la participation des établissements. Les métiers évoluent rapidement, nécessitant ainsi une mise à jour régulière et rapide des programmes de formation pour éviter qu'ils ne deviennent désuets par rapport au marché du travail.

Enjeu (page 16)

Une formation professionnelle et technique et une formation continue valorisées par la société, répondant aux besoins variés des jeunes et des adultes et adaptées aux réalités du marché du travail actuel et futur

Orientation 3 : consolider l'enseignement supérieur en concertation avec nos partenaires

Contexte (page 18)

Le réseau collégial

Grâce à un réseau collégial établi sur l'ensemble du territoire québécois depuis plus de 35 ans, des milliers de jeunes ont pu accéder aux études supérieures, contribuant à démocratiser l'enseignement supérieur et à accroître la scolarisation. L'offre de services de l'enseignement collégial leur a ouvert les portes des universités et celles du marché du travail en leur permettant de développer les compétences recherchées par les employeurs.

[...]

À la suite du Forum [sur l'avenir de l'enseignement collégial au printemps 2004], plusieurs voies d'évolution possibles pour le réseau collégial ont été identifiées. L'accroissement de l'autonomie des collèges en matière de programmes, une meilleure gestion de l'offre de services sur le territoire et l'amélioration de la gouvernance représentent les avenues les plus structurantes. Enfin, parmi l'ensemble des défis auxquels les collèges doivent faire face, celui de la réussite des étudiantes et des étudiants doit être placé au plus haut niveau des priorités.

Enjeux (page 20)

Un système d'enseignement supérieur capable de soutenir la compétition dans le contexte nord-américain

4. Il s'agit de références directes à la Commission ou de liens possibles avec ses travaux.

Orientation 4: contribuer au développement des régions

Contexte (pages 22-23)

L'éducation joue un rôle essentiel dans le maintien de la vitalité et le développement économique, culturel et social des régions. En effet, la présence d'établissements d'enseignement de qualité sur un territoire contribue à la vitalité de sa communauté.

Pour certaines communautés, l'école est devenue un pôle autour duquel se construit une partie importante de la vie du village ou de la ville. La survie de l'école devient alors un des aspects majeurs de la vitalité de la communauté. Les centres de formation professionnelle ont un rôle important à jouer dans le maintien des emplois en région et dans la constitution d'un bassin de compétences en réponse au besoin de main-d'œuvre qualifiée pour les prochaines années. De même, les établissements d'enseignement collégial fournissent aux régions des leviers de développement importants. Les universités contribuent, pour leur part, au rehaussement du niveau de scolarité de la population et à l'avancement de la recherche et de l'innovation scientifique, sociale et économique.

[...]

À l'enseignement collégial, où le nombre de nouvelles inscriptions est largement tributaire du nombre de finissants et finissantes issus du secondaire, plus de la moitié des régions verront leurs collèges touchés par des diminutions d'effectifs. [...]

C'est pourquoi, entre autres, il y a lieu de faciliter le passage de la formation professionnelle vers les études collégiales techniques, comme il y a lieu d'encourager l'arrimage des programmes techniques et universitaires au regard des compétences déjà acquises par les diplômées et diplômés.

Le déclin démographique, particulièrement sensible sur certaines parties du territoire, incite à prévoir de nouvelles approches qui préserveront l'accès à des services de qualité pour les populations qui y habitent. L'autonomie dont disposent les établissements et les commissions scolaires de même que celle dont jouissent les universités les rendent aptes à procéder à des aménagements dans l'offre de services pour les adapter aux situations diversifiées de chacune des régions. La collaboration entre les établissements de divers ordres d'enseignement sur un même territoire, l'excellence institutionnelle, le recrutement d'étudiants étrangers, la venue d'immigrants en région et le recours aux technologies de l'information et de la communication ouvrent la voie à de nouvelles formules d'offre de services.

Enjeux (page 24)

Un développement régional soutenu par des services éducatifs de qualité

Consultation 2006 sur la planification stratégique de la Commission

1. Tournée des collèges

- Du 16 janvier au 4 mai 2006 ;
- 68 établissements visités : 47 cégeps, 18 collèges privés subventionnés, 3 établissements gouvernementaux ;
- visite d'une demie journée dans chaque collège où la Commission rencontrait habituellement deux groupes : la direction du collège et un autre groupe de personnes dont la composition était laissée à la discrétion du collège ;
- sur une base volontaire, 25 collèges ont transmis leurs commentaires par écrit.

Les principales conclusions

Impact des actions de la Commission

Les collèges considèrent que la Commission a clairement joué un rôle dans l'amélioration de la qualité de l'enseignement collégial avec un effet particulier sur les programmes, notamment par le renforcement de l'approche programme et par la concertation des enseignants entre eux et avec leur direction des études.

Les actions de la Commission ont aussi contribué au développement d'une culture d'évaluation dans le réseau et à l'intérieur même des collèges, culture qui demanderait toutefois à être consolidée.

De l'avis des personnes rencontrées, les réalisations de la Commission et plus particulièrement la diffusion des résultats de ses travaux ne témoignent pas suffisamment, comme il se devrait, de la qualité de l'enseignement collégial. Si plusieurs sont en accord avec l'approche sage et prudente qu'elle a adoptée jusqu'à maintenant, la majorité d'entre eux croient que la Commission doit prendre les moyens nécessaires pour se faire connaître du grand public (mission et mandat) et pour diffuser plus largement le résultat de ses travaux.

Opinion des collèges sur le processus de la Commission

En général, les collèges trouvent que le processus est lourd et coûteux, mais qu'il est efficace. L'autoévaluation combinée à un regard externe est vue très positivement tout comme l'utilisation, par la Commission, d'experts provenant des collèges et la possibilité pour ces derniers de répondre à la version préliminaire du rapport. Les collèges apprécient également le soutien fourni par la Commission et ils souhaitent continuer à en bénéficier, particulièrement lors de nouvelles opérations, le tout dans le respect de leur autonomie et le maintien de l'indépendance de la Commission.

Dans l'ensemble, les personnes rencontrées considèrent les rapports d'évaluation pertinents et bien écrits, compte tenu du lectorat visé. Des suggestions sont faites quant à l'importance à

accorder aux points positifs relevés lors de l'évaluation et sur la standardisation des rapports qui empêcherait de bien faire ressortir les caractéristiques propres à chaque établissement évalué.

Préoccupations des collèges pour les prochaines années

Les préoccupations mentionnées les plus fréquemment sont les suivantes :

- la gestion des ressources humaines (intégration des nouveaux membres du personnel et relève, évaluation du personnel et valorisation de la profession enseignante) ;
- la baisse de clientèle ;
- la carte des programmes et les passerelles inter-ordres ;
- la formation continue ;
- la réussite.

2. Partenaires du réseau collégial

La Commission a rencontré quinze organismes et cinq autres lui ont transmis des commentaires par écrit.

2.1 Les organismes rencontrés

- Association des collèges privés du Québec, Association des collèges privés non subventionnés, Association québécoise de pédagogie collégiale, Conseil supérieur de l'éducation, Conseil de la science et de la technologie, Fédération autonome du collégial, Fédération des cégeps, Fédération des commissions scolaires du Québec, Fédération des enseignantes et enseignants de cégeps, Fédération du personnel professionnel des collèges, Fédération étudiante collégiale, Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec, Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec, Office des professions, Ordre des technologues professionnels du Québec.

Les principales conclusions

En général, les groupes rencontrés considèrent que les actions de la Commission ont permis d'améliorer la qualité de la formation au collégial et, dans le cas des organismes collégiaux, plus particulièrement au niveau des programmes d'études.

Tous les groupes trouvent que le témoignage de la Commission pourrait être plus efficace à l'avenir et certains souhaitent que la publication des rapports synthèse ait plus d'impact.

Les préoccupations mentionnées le plus fréquemment sont les suivantes :

- la formation continue;
- le développement des ressources humaines;
- la situation des collèges en région et la carte des programmes;
- la réussite;
- les liens entre les divers ordres d'enseignement.

2.2 Les organismes ayant transmis leurs commentaires

- Fédération des associations de parents des étudiants des cégeps du Québec, Fédération des comités de parents du Québec (secondaire), Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, Université du Québec en Outaouais, Université Laval.

Les principales conclusions

Les parents d'élèves du collégial estiment que la Commission a grandement contribué à l'amélioration de la qualité de la formation dans les collèges, notamment par l'évaluation des politiques institutionnelles. Ils déplorent le fait que la Commission soit méconnue du grand public et, particulièrement, des parents. Quelques suggestions sont proposées, notamment des améliorations à apporter au site Internet de la Commission et la publication d'une version abrégée des rapports synthèses destinée au grand public.

Les deux groupes représentant les parents ont énoncé plusieurs préoccupations dont certaines se rejoignent à savoir, la réussite, les services aux élèves et leur encadrement.

Dans le cas des universités, un sujet retient particulièrement l'attention : la qualité du français. Par ailleurs, une université se dit particulièrement préoccupée par la diversité qu'on retrouve dans les programmes développés selon l'approche par compétences et l'impact de cette diversité sur la reconnaissance des acquis et sur la préparation des étudiants aux programmes universitaires alors que l'autre s'interroge sur la qualité des enseignants du collégial n'ayant pas de formation universitaire.

3. Sondage en ligne auprès du personnel et des étudiants des collèges

- Du 21 avril au 15 mai 2006;
- 3 058 répondants qui se répartissent selon les catégories suivantes :
54 % étudiant, 25 % enseignant, 11 % employé de soutien;
5 % professionnel non enseignant, 3 % cadre, 2 % autre;
- 88 % des répondants proviennent des cégeps;
- 83 % sont rattachés à l'enseignement régulier;
- environ le tiers du personnel qui a répondu à la question dit avoir participé à une ou des évaluations réalisées à la demande de la Commission;
- plus de 30 % des répondants travaillent en enseignement collégial depuis plus de 20 ans.

Les principales conclusions

Impact des actions de la Commission

Les travaux de la Commission sont relativement peu connus de la grande majorité des participants (83 %) et à peine 10 % disent avoir déjà visité son site Internet. Pour plus de 80 % des personnes ayant répondu que la Commission a réalisé au moins une évaluation dans leur secteur d'activité, l'impact des travaux de la Commission a été positif ou très positif sur le ou les programmes concernés, sur la prestation de cours, sur le fonctionnement du collège, sur le département concerné et sur la formation continue.

Préoccupations pour les prochaines années

Les préoccupations mentionnées le plus fréquemment sont les suivantes :

- la qualité de l'enseignement, du contenu des cours et des programmes;
- les budgets et le financement des cégeps;
- les frais de scolarité et les frais afférents;
- la compétence des enseignants.

4. Enquête postale auprès des experts externes

- Du 4 avril au 11 mai 2006;
- 180 répondants sur 296 (61 %) qui se répartissent selon les catégories suivantes :
32 % enseignant, 28 % cadre et hors cadre, 24 % autre statut,
21 % professionnel non enseignant.

Les principales conclusions

Dans le cadre de l'enquête menée auprès des personnes ayant participé à des évaluations menées par la Commission au cours des cinq dernières années, la Commission sollicitait leur opinion sur la participation d'experts externes à ses travaux, sur la formation que la Commission leur a offert ainsi que sur les visites d'établissements et la préparation de la version préliminaire du rapport après chaque visite.

Dans l'ensemble les résultats sont très positifs et, presque unanimement, les répondants estiment que la présence d'experts externes contribue à la qualité et à la crédibilité de l'exercice. Plus de 96 % d'entre eux considèrent que leur expertise a été bien utilisée et ils ont senti que leur travail était important et apprécié par la Commission. Le niveau de satisfaction à l'égard de la formation offerte par la Commission et des outils de travail fournis pour les visites sont respectivement de 95 % et 99 %. Enfin, plus de 94 % se disent satisfaits du déroulement des visites et de la préparation des versions préliminaires des rapports adressés aux collèges qu'ils ont visités.

Quelques répondants estiment toutefois qu'ils n'ont pas eu suffisamment de temps pour analyser les documents préparés pour les visites et que ces dernières sont un peu trop chargées.

5. Enquête postale auprès des membres des comités consultatifs

- Du 1^{er} au 25 mai 2006
- 29 répondants sur 49 (67 %) qui se répartissent selon les catégories suivantes :
38 % cadre et hors cadre, 28 % autre, 17 % enseignant, 10 % professionnel non enseignant, 7 % non identifié;

Les principales conclusions

Dans le cadre de l'enquête menée auprès des personnes ayant participé aux travaux des comités consultatifs de la Commission au cours des cinq dernières années, la Commission sollicitait leur opinion sur la composition et le mandat des comités, sur la formation que la Commission leur a offert ainsi que sur le déroulement des réunions. Comme c'est le cas pour l'enquête postale réalisée auprès des experts, les résultats sont très positifs et le degré de satisfaction des répondants ayant émis une opinion varie de 90 % à 100 %. Tous les répondants considèrent que leur expertise a été bien utilisée et ils ont senti que leur travail était important et apprécié par la Commission. Il en est de même pour le déroulement des réunions.

Le niveau de satisfaction à l'égard de la formation offerte par la Commission et des délais de transmission des dossiers de réunion est de 90 % dans les deux cas. Les répondants qui se sont montrés plutôt en désaccord avec l'énoncé sur la qualité de l'information transmise étaient membres d'un comité qui n'a pas participé à l'élaboration d'outils d'évaluation. Les membres de ce comité ont effectivement reçu peu d'information préparatoire.

Annexe VI

Rapports d'évaluation transmis aux établissements en 2005-2006

1. Évaluation de programme – Opération 2005-2006 (37 rapports)

Rapports dans leur version préliminaire (24)

Établissements publics (21)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Champlain - Saint-Lambert
Collège Dawson
Collège Édouard-Montpetit
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep John Abbott
Cégep de Jonquière
Cégep régional de Lanaudière à Joliette
Cégep de La Pocatière
Cégep Limoilou
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sorel-Tracy
Collège de Valleyfield
Collège Vanier

Établissements privés subventionnés (3)

Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Lafèche
Collège Mérici

Rapports définitifs (13)

Établissements publics (12)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Collège Dawson
Collège Édouard-Montpetit
Cégep John Abbott
Cégep de Jonquière
Cégep de La Pocatière
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Sorel-Tracy
Collège de Valleyfield

Établissement privé subventionné (1)

Collège Jean-de-Brébeuf

2. Plans de réussite (2)

Deuxième plan de réussite des collèges privés subventionnés (2)

Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières (2004-2007)
École nationale de cirque (2005-2009)

3. Plans stratégiques des cégeps (43)

Rapports dans leur version préliminaire (2)

Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Sherbrooke

Rapports définitifs (41)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Collège d'Alma

Cégep André-Laurendeau
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Champlain Regional College
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby Haute-Yamaska

Collège Heritage
 Cégep John Abbott
 Cégep régional de Lanaudière
 Cégep de La Pocatière
 Cégep de Lévis-Lauzon
 Cégep Limoilou
 Collège Lionel-Groulx
 Collège de Maisonneuve
 Cégep Marie-Victorin
 Collège Montmorency
 Cégep de Rimouski
 Cégep de Rivière-du-Loup
 Collège de Rosemont
 Cégep de Saint-Félicien

Cégep de Saint-Hyacinthe
 Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
 Cégep de Saint-Jérôme
 Cégep de Saint-Laurent
 Cégep de Sainte-Foy
 Cégep de Sept-Îles
 Collège Shawinigan
 Cégep de Sherbrooke
 Cégep de Sorel-Tracy
 Cégep de Trois-Rivières
 Collège de Valleyfield
 Collège Vanier
 Cégep de Victoriaville

4. Suites données aux recommandations de la Commission (17 rapports)

Évaluation institutionnelle (11)

Champlain Regional College
 Cégep de Drummondville
 Cégep de Jonquière
 Cégep de Saint-Félicien
 Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
 Cégep de Saint-Laurent
 Cégep de Sorel-Tracy
 Collège Centennial
 Collège Laflèche
 Collège Mérici
 École de musique Vincent-d'Indy

Formation générale (2)

Collège Ahuntsic
 Cégep de Saint-Félicien

Techniques administratives (2)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
 Collège Bart (1975)

Informatique (1)

Cégep de Jonquière

AEC dans les établissements privés non subventionnés (1)

Institut Trébas Québec inc.

5. Politiques institutionnelles

Politique institutionnelle d'évaluation des programmes PIEP (13 rapports)

Établissements publics (9)

Collège de Bois-de-Boulogne
 Champlain Regional College (AEC)
 Collège Dawson (2 rapports)
 Cégep de Drummondville
 Cégep de Saint-Hyacinthe
 Collège Shawinigan
 Cégep du Vieux Montréal (2 rapports)

Établissements privés subventionnés (2)

Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières
 École nationale de cirque

Établissement privé non subventionné (2)

Collège April-Fortier
 Collège Salette inc.

Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages PIEA (28 rapports)

Établissements publics (18)

Collège d'Alma
 Cégep de Baie-Comeau
 Collège de Bois-de-Boulogne
 Cégep de Chicoutimi
 Collège Dawson
 Cégep de Drummondville
 Collège Édouard-Montpetit
 Collège Gérard-Godin
 Cégep régional de Lanaudière à Joliette
 Cégep de Lévis-Lauzon
 Cégep Limoilou
 Collège de Maisonneuve
 Cégep Marie-Victorin
 Cégep de Rimouski
 Cégep de Rivière-du-Loup
 Cégep de Saint-Félicien
 Cégep de Sept-Îles
 Collège Shawinigan

Établissement privé subventionné (4)

Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Montréal
Collège O'Sullivan de Québec
Conservatoire Lassalle

Établissements privés non subventionnés (5)

Académie internationale du design et de la technologie,
Montréal
Collège Herzing
Collège informatique Night Hawk
Collège La Cabriole
Collège MultiHexa Trois-Rivières

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

Annexe VII

Évaluations en cours au 30 juin 2006

Évaluation de programme – Opération 2005 (73 établissements)⁵

Processus d'évaluation terminé (3)

Établissements publics (3)

Collège Ahuntsic
Cégep de Jonquière
Cégep Marie-Victorin

Suites attendues (10)

Établissements publics (9)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège d'Alma
Collège Dawson
Collège Édouard-Montpetit*
Cégep John Abbott
Cégep de La Pocatière
Collège de Maisonneuve
Cégep de Sorel-Tracy
Collège de Valleyfield

Établissement privé subventionné (1)

Collège Jean-de-Brébeuf

Rapports dans leur version préliminaire transmis aux collèges (4)

Établissements publics (3)

Cégep Beauce-Appalaches
Cégep régional de Lanaudière à Joliette*
Cégep de Saint-Laurent

Établissement privé subventionné (1)

Collège Mérici

Rapports dans leur version préliminaire en cours d'élaboration (22)

Établissements publics (16)

Cégep André-Laurendeau
Collège de Bois-de-Boulogne
Champlain - Lennoxville
Champlain - St. Lawrence
Cégep de Drummondville
Collège Gérald-Godin*
Cégep régional de Lanaudière à l'Assomption
Collège Lionel-Groulx
Cégep de Lévis-Lauzon
Collège Montmorency
Cégep de Rimouski*
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Collège de Rosemont
Collège Vanier*
Cégep de Victoriaville

Établissement privé subventionné (6)

Collège André-Grasset
Collège international des Marcellines
Collège LaSalle*
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières*
Conservatoire Lassalle*
École nationale de cirque*

Rapports définitifs en cours d'élaboration à la Commission (5)

Établissements publics (4)

Champlain – Saint-Lambert
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Heritage
Cégep Limoilou

Établissement privé subventionné (1)

Collège Laflèche

5. Un astérisque identifie les collèges qui, par le biais de cette opération, compléteront l'évaluation demandée lors de l'évaluation de l'application de la PIEP réalisée en 1998-2002.

Rapports d'autoévaluation reçus et en cours d'analyse à la Commission (18)

Établissements publics (14)

Cégep de Baie-Comeau
Cégep de Chicoutimi
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne*
Cégep de Saint-Félicien*
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sept-Îles*
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Thetford
Cégep de Trois-Rivières

Établissement privé subventionné (4)

Collège Centennial*
Collège Marianopolis
Collège O'Sullivan de Montréal
Collège O'Sullivan de Québec

Plans stratégiques des cégeps (48)

Rapports définitifs transmis aux cégeps (46)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Champlain Regional College
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Heritage
Cégep John Abbott
Cégep de Jonquière
Cégep régional de Lanaudière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Cégep de Matane
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup

Rapports d'autoévaluation attendus (9)

Établissements publics (3)

Cégep de Matane
Cégep de l'Outaouais*
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (6)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège Bart (1975)
Collège d'affaires Ellis*
École commerciale du Cap*
Le Petit Séminaire de Québec - Campus de l'Outaouais*
Séminaire de Sherbrooke*

Évaluation reportée à une date ultérieure (2)

Établissements privés subventionnés (2)

École de musique Vincent-d'Indy en 2007*
Institut Teccart (2003) en 2006-2007*

Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Thetford
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Collège Vanier
Cégep de Victoriaville
Cégep de Sorel-Tracy

Rapport en cours d'élaboration à la Commission (1)

Cégep du Vieux Montréal

Plan stratégique attendu (1)

Collège Gérald-Godin

Annexe VIII

Suites données par les établissements aux rapports d'évaluation de la Commission au 30 juin 2006

Évaluation institutionnelle en 2001-2005 (73 établissements)⁶

Processus d'évaluation terminé (17)

Établissements publics (9)

Collège d'Alma
Collège Dawson
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Cégep de La Pocatière
Collège Lionel-Groulx
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Thetford

Établissements privés subventionnés (6)

Collège André-Grasset
Collège Centennial
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Lafèche
Collège O'Sullivan de Montréal
École de musique Vincent-d'Indy

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (2)

Institut de technologie agroalimentaire
- Campus de La Pocatière
- Campus de Saint-Hyacinthe

Suites attendues (48)

Établissements publics (39)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Cégep André-Laurendeau
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Champlain Regional College
Cégep de Chicoutimi
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Collège Gerald-Godin

Collège Heritage
Collège John Abbott
Cégep de Jonquière
Cégep Limoilou
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep de Matane
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Cégep régional de Lanaudière
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Cégep Vanier
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (7)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège international des Marcellines
Collège Marianopolis
Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Québec
Conservatoire Lassalle
Séminaire de Sherbrooke

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (2)

Campus Macdonald
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

6. L'évaluation a touché 74 établissements. Un établissement privé subventionné n'offre plus de formation collégiale depuis juillet 2003. Le tableau porte donc sur la situation pour 73 établissements.

Suites en cours d'évaluation à la Commission (2)

Établissements privés subventionnés (2)

Collège Bart
Collège LaSalle

Réévaluation (2)

Établissements privés subventionnés (2)

Collège d'affaires Ellis – au début de l'année 2008
École commerciale du Cap – au début de l'année 2008

Évaluation reportée à une date ultérieure (4)

Établissements privés subventionnés (3)

Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières
École nationale de cirque
Institut Teccart

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)

Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Évaluation de programmes conduisant à une attestation d'études collégiales dans les établissements privés non subventionnés

Évaluation menée en 2001-2003 (11 établissements)⁷

Processus d'évaluation terminé (8)

Collège CDI Administration. Technologie. Santé
Collège de l'Estrie
Collège Herzing
Collège Info-Technique
Collège Inter-Dec
Institut d'enregistrement du Canada
Institut supérieur d'informatique ISI
Institut Trebas Québec

Rapport d'autoévaluation du collège en cours d'analyse à la Commission (1)

Académie internationale du design et de technologie
– Réévaluation

Suites attendues (1)

Institut supérieur de design de mode

Nouvelle autoévaluation (1)

École du Show-business : Production d'événements culturels et corporatifs (NNC.03), juin 2004

Évaluation menée en 1997-1999 (12 établissements)⁸

Processus d'évaluation terminé (11)

Académie internationale du design et de technologie
Collège April-Fortier
Collège de photographie Marsan
Collège Inter-Dec
Collège Radio-Télévision de Québec
Collège Salette
Collège technique de Montréal
École nationale de l'humour
École nationale de théâtre du Canada
Institut de création artistique et de recherche
en infographie ICARI inc.
Musitechnic services éducatifs inc.

Suites attendues (1)

Ateliers de danse moderne de Montréal inc.

7. L'évaluation a touché 19 établissements. Depuis, le Collège CDI a fusionné avec le Collège Delta et sept autres établissements ont fermé leurs portes. Le tableau porte donc sur la situation pour 11 établissements.

8. L'évaluation a touché 23 établissements. Depuis, onze établissements n'offrent plus le programme évalué, dont sept parce que leur permis n'a pas été renouvelé. Le tableau porte donc sur la situation pour 12 établissements.

Évaluation de la composante de formation générale des programmes d'études en 1997-2000 (84 établissements)⁹

Processus d'évaluation terminé (67)

Établissements publics (45)

Collège d'Alma
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Champlain – Lennoxville
Champlain – Saint-Lambert
Champlain – St. Lawrence
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Heritage
Collège John Abbott
Cégep de Jonquière
Centre d'études collégiales de Montmagny (La Pocatière)
Cégep régional de Lanaudière à Joliette
Cégep régional de Lanaudière à l'Assomption
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Cégep de Matane
Centre matapédien d'études collégiales (Matane)
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Institut maritime du Québec (Rimouski)
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Rimouski
Collège de Rosemont
Cégep @ distance (Rosemont)
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Centre collégial de Mont-Laurier (Saint-Jérôme)
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Collège de Valleyfield
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (16)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège André-Grasset
Collège d'affaires Ellis inc.

Collège Bart
Collège Centennial
Collège international des Marcellines
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Laflèche
Collège LaSalle
Collège Marianopolis
Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Montréal
Conservatoire Lassalle
Institut Teccart
École commerciale du Cap
École de musique Vincent-d'Indy

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (6)

Campus MacDonald
Conservatoire de musique de Montréal
Conservatoire de musique de Québec
Institut de technologie agroalimentaire
- Campus de La Pocatière
- Campus de Saint-Hyacinthe
Institut du tourisme et d'hôtellerie du Québec

Suites en cours d'évaluation à la Commission (2)

Établissements publics (2)

Cégep de la Gaspésie et des Îles¹⁰
Centre d'études collégiales de Carleton (Gaspésie)

Suites attendues (15)

Établissements publics (13)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Cégep André-Laurendeau
Collège Édouard-Montpetit
Cégep Marie-Victorin (f. continue, milieu carcéral)¹¹
Cégep Marie-Victorin :
- Campus Beth Jacob et Chaya Mushka¹²
- Torah and Vocational Institute¹²
Collège de Maisonneuve
Centre d'études collégiales à Chibougamau (Saint-Félicien)
Cégep de Trois-Rivières
Cégep Vanier
Cégep de Victoriaville
Centre d'études collégiales en Charlevoix (Jonquière)

Établissements privés subventionnés (2)

Collège O'Sullivan de Québec
Séminaire de Sherbrooke

9. L'évaluation a touché 87 établissements. Depuis, trois établissements privés subventionnés n'offrent plus de formation collégiale. Le tableau porte donc sur la situation pour 84 établissements.

10. Le rapport du Cégep de la Gaspésie et des Îles porte sur l'évaluation de la formation générale au Campus de Gaspé, au Centre d'études collégiales des Îles-de-la-Madeleine et au Centre spécialisé des pêches.

11. Le Cégep Marie-Victorin a produit trois rapports : enseignement régulier, formation continue, milieu carcéral.

12. La formation générale a été réévaluée dans ces écoles relevant du Cégep Marie-Victorin au cours de l'année 2002-2003.

Évaluation des programmes de *Techniques administratives* et *Coopération* en 1996-1999 (59 établissements)¹³

Processus d'évaluation terminé (54)

Établissements publics (46)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep de Baie-Comeau
Collège de Bois-de-Boulogne
Champlain – Lennoxville
Champlain – Saint-Lambert
Champlain – St. Lawrence
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Heritage
Collège John Abbott
Cégep de Jonquière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep régional de Lanaudière à Joliette
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien
Centre d'études collégiales à Chibougamau (Saint-Félicien)
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Centre collégial de Mont-Laurier (Saint-Jérôme)
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Cégep Vanier
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (6)

Collège d'affaires Ellis
Collège de l'Assomption
Collège Bart¹⁴
Collège LaSalle
Collège O'Sullivan de Montréal¹⁵
Séminaire de Sherbrooke

Établissements privés non subventionnés (2)

Académie de l'entrepreneurship québécois
Collège de l'immobilier du Québec

Suites en cours d'évaluation à la Commission (2)

Établissements publics (2)

Cégep de la Gaspésie et des Îles
Collège de Maisonneuve

Suites attendues (3)

Établissements publics (3)

Cégep André-Laurendeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège Édouard-Montpetit

13. L'évaluation a touché 67 établissements. Depuis, un établissement privé subventionné n'offre plus de formation collégiale et un autre n'offre plus le programme. Cinq établissements privés non subventionnés n'existent plus et un autre n'offre plus le programme. Le tableau porte donc sur la situation pour 59 établissements.

14. Réévaluation du programme *Commerce international* (AEC - LCA.1C) au cours de l'année 2002-2003.

15. Dossier complété dans la mesure où le Collège continue d'offrir un stage qui ne comporte pas d'unités. Dans le cas contraire, le Collège devra donner suite aux conditions énoncées par la Commission dans sa recommandation sur les stages.

Évaluation du programme de *Sciences humaines* en 1995-1997 (61 établissements)¹⁶

Processus d'évaluation terminé (59)

Établissements publics (49)

Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Champlain – Lennoxville¹⁷
Champlain – Saint-Lambert
Champlain – St. Lawrence
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson¹⁸
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Heritage
Cégep de Joliette-De Lanaudière
Collège John Abbott
Cégep de Jonquière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin¹⁹
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Sainte-Foy
Centre d'études collégiales à Chibougamau (Saint-Félicien)
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Rimouski
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Centre collégial de Mont-Laurier (Saint-Jérôme)
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles

Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Cégep Vanier
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (10)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège André-Grasset
Collège de l'Assomption
Collège Centennial
Collège international des Marcellines
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Laflèche
Marianopolis College
Collège Mérici
Séminaire de Sherbrooke

Suites en cours d'évaluation à la Commission (1)

Établissement public (1)

Cégep de la Gaspésie et des Îles²⁰

Suites attendues (1)

Établissement public (1)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

16. L'évaluation a touché 64 établissements. Depuis, un établissement privé subventionné n'offre plus le programme et deux autres n'offrent plus de formation collégiale. Le tableau porte donc sur la situation pour 61 établissements.

17. Le collège a procédé à une deuxième autoévaluation du programme en 2001-2002.

18. Le collège a procédé à une deuxième autoévaluation du programme en 2001-2002.

19. Le Cégep Marie-Victorin a produit trois rapports (milieu carcéral, enseignement ordinaire, formation continue).

20. Le Cégep de la Gaspésie et des Îles a produit quatre rapports : le Cégep, le Campus de Gaspé, le Centre d'études collégiales de Carleton, le Centre d'études collégiales des Îles-de-la-Madeleine.

Évaluation des programmes d'Informatique en 1994-1996 (50 établissements)²¹

Processus d'évaluation terminé (48)

Établissements publics (45)

Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne²²
Champlain – Lennoxville
Champlain – Saint-Lambert
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Heritage
Cégep de Jonquière
Collège John Abbott
Cégep de Joliette-De Lanaudière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Collège de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Cégep Vanier
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés non subventionnés (3)

Collège CDI
Collège Herzing
Collège d'informatique Marsan

Suites en cours d'évaluation à la Commission (2)

Établissements publics (2)

Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

21. L'évaluation a touché 54 établissements. Depuis, quatre établissements privés non subventionnés sont fermés. Le tableau porte donc sur la situation pour 50 établissements.

22. Le Collège a procédé à une deuxième autoévaluation de son programme en 1997-1998.

Annexe IX

Opération d'évaluation de programme complétée au 30 juin 2006

Techniques d'éducation en services de garde en 1994-1996 (30 établissements)²³

Établissements publics (27)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep Beauce-Appalaches
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Heritage
Cégep de Joliette-De Lanaudière
Cégep de Jonquière
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Cégep de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Collège de Valleyfield
Cégep Vanier
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (3)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège de l'Assomption
Collège Lafèche

23. Cette opération d'évaluation s'est terminée le 11 février 2003.

Politiques institutionnelles : situation au 30 juin 2006

Évaluation de l'application de la PIEP dans les programmes conduisant au DEC en 1997-2002 (84 établissements)²⁴

Processus d'évaluation terminé ²⁵ (62)

Établissements publics (43)

Collège Ahuntsic
Cégep André-Laurendeau
Collège d'Alma
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Champlain – Lennoxville
Champlain – Saint-Lambert
Champlain – St. Lawrence
Cégep de Chicoutimi *
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit **
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby Haute-Yamaska *
Collège Heritage
Cégep de Jonquière **
Collège John Abbott
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou *
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve *
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Collège Montmorency *
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont *

Cégep de Sainte-Foy *
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu *
Cégep de Saint-Laurent *
Collège Shawinigan *
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy *
Cégep de Thetford
Cégep de Trois-Rivières *
Collège de Valleyfield
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (9)

Collège André-Grasset
Collège Bart
Collège international des Marcellines *
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Lafleche
Collège Marianopolis
Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Montréal
Collège O'Sullivan de Québec

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (10)

Conservatoires de musique (Gatineau, Québec, Rimouski, Saguenay, Trois-Rivières, Val-d'Or, Montréal)
Institut de technologie agroalimentaire
- Campus de La Pocatière
- Campus de Saint-Hyacinthe
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

24. L'évaluation a touché 87 établissements. Depuis, deux établissements privés subventionnés n'offrent plus de formation collégiale et un autre offre seulement une attestation d'études collégiales. Le tableau porte donc sur la situation pour 84 établissements.

25. Dans le cadre de cette opération, un établissement dont le processus est terminé peut avoir reçu un rapport contenant des recommandations. Lorsque la Commission n'a pas demandé de suites explicites, le processus est considéré comme étant terminé.

* Établissements dont le rapport ne contient pas de recommandation.

** Établissements ayant complété l'évaluation dans le cadre de *L'évaluation de programme – Opération 2005-2006*.

Suites attendues (2)

Établissement public (1)

Cégep de l’Abitibi-Témiscamingue

Établissement privé subventionné (1)

Campus Notre-Dame-de-Foy

Évaluation reportée à une date ultérieure (2)

Relevant d’un ministère ou d’une université (1)

Campus Macdonald (à déterminer)

Établissement privé subventionné (1)

Institut Teccart *** (deuxième évaluation en 2006-2007)

Évaluation qui sera complétée dans le cadre de L’évaluation de programme – Opération 2005-2006 (18)***

Établissements publics (8)

Collège Gérald-Godin ***

Cégep régional de Lanaudière à Joliette ***

Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne ***

Collège de l’Outaouais

Cégep de Rimouski ***

Cégep de Saint-Félicien ***

Cégep de Sept-Îles

Cégep Vanier

Établissements privés subventionnés (10)

Collège Centennial ***

Collège d’affaires Ellis ***

Collège LaSalle ***

Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières ***

Conservatoire Lassalle ***

École commerciale du Cap ***

École de musique Vincent-d’Indy ***

École nationale de cirque ***

Petit Séminaire de Québec, Campus de l’Outaouais ***

Séminaire de Sherbrooke

***Il s’agit des collèges dont le rapport devra contenir une brève appréciation de l’efficacité de leur politique institutionnelle d’évaluation des programmes.

Politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages (PIEA) au 30 juin 2006

Établissements dont la politique a été évaluée en 2005-2006 - 28 rapports

Établissements	Jugement	Établissements	Jugement
Cégeps (18)		Privés subventionnés (4)	
Collège d'Alma	S	Collège Mérici	ES
Cégep de Baie-Comeau	ES	Collège O'Sullivan de Montréal	ES
Collège de Bois-de-Boulogne	ES	Collège O'Sullivan de Québec	ES
Cégep de Chicoutimi	S	Conservatoire Lassalle	S
Collège Dawson	S		
Cégep de Drummondville	ES	Privés non subventionnés (5)	
Collège Édouard-Montpetit	ES	Académie internationale du design et de la technologie, Montréal	ES
Collège Gérald-Godin	S	Collège Herzing	ES
Cégep régional de Lanaudière à Joliette	ES	Collège informatique Night Hawk	S
Cégep de Lévis-Lauzon	ES	Collège La Cabriole	ES
Cégep Limoilou	ES	Collège MultiHexa Trois-Rivières	ES
Collège de Maisonneuve	ES		
Cégep Marie-Victorin	ES	Relevant d'un ministère ou d'une université (1)	
Cégep de Rimouski	ES	Conservatoires de musique et d'art dramatique du Québec	ES
Cégep de Rivière-du-Loup	S		
Cégep de Saint-Félicien	ES		
Cégep de Sept-Îles	ES		
Collège Shawinigan	ES		

ES : entièrement satisfaisante / S : satisfaisante / PS : partiellement satisfaisante / IS : insatisfaisante

Politique non reçue (1)

Établissement privé non subventionné (1)

École de sténographie judiciaire du Québec

Politiques institutionnelles d'évaluation des programmes (PIEP) au 30 juin 2006

Établissements dont la politique a été évaluée en 2005-2006 (13 rapports)

Publics (9)

Collège de Bois-de-Boulogne
Champlain Regional College (AEC)
Collège Dawson (2 rapports)
Cégep de Drummondville
Cégep de Saint-Hyacinthe
Collège Shawinigan
Cégep du Vieux Montréal (2 rapports)

Établissements privés subventionnés (2)

Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières
École nationale de cirque

Établissements privés non subventionnés (2)

Collège April-Fortier
Collège Salette inc.

Établissements n'ayant pas transmis leur politique (20)

Public (1)

Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne

Privés subventionnés (2)

École de sténographie judiciaire du Québec
Petit Séminaire de Québec - Campus de l'Outaouais

Privés non subventionnés (16)

Ateliers de danse moderne de Montréal inc.
Collège de photographie Marsan
Collège d'enseignement en immobilier inc.
Collège informatique Night Hawk
Collège Info-Technique
Collège La Cabriole
Collège MultiHexa Québec
Collège MultiHexa Trois-Rivières
Collège MultiHexa Saguenay / Lac-Saint-Jean
Collège Radio-Télévision de Québec inc.
École de danse de Québec
École nationale de l'humour
Institut de Création artistique et de Recherche en infographie
Institut supérieur de design de mode (ISDM) inc.
Institut Trebas Québec inc.
Musitechnic services éducatifs inc.

Relevant d'une université (1)

Campus Macdonald

Publications de la Commission depuis 1993

Documents d'orientation

- La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial : sa mission et ses orientations — (1994)
- L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages — Cadre de référence — (1994)
- L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages — Cadre de référence adapté aux établissements offrant uniquement des programmes conduisant à une attestation d'études collégiales — (1994)
- L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études — Cadre de référence — (1994)
- L'évaluation des programmes d'études — Cadre de référence — (1994)
- Orientations retenues pour l'évaluation de l'application des politiques d'évaluation des apprentissages — (2006)

Version anglaise

- Evaluating Institutional Policies on Program Evaluation — General Guidelines — (1994)
- Evaluating Institutional Policies on the Evaluation of Student Achievement — General Guidelines — (1994)
- Evaluating Programs of Studies — General Guidelines — (1994)
- The Commission d'évaluation de l'enseignement collégial : Its Mission and Orientations — (1994)

Guides d'évaluation

- Guide général pour les évaluations des programmes d'études réalisées par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial — (1994)
- La composante de la formation générale des programmes d'études — (1997)
- Le programme de Sciences humaines — (1995)
- L'évaluation institutionnelle — (2000)
- Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde — (1994)
- Les programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00) — (1996)
- Les programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00) — (1996)
- Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) — (1997)
- Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) — (2001)
- Les programmes Informatique, Programmeur-programmeuse analyste et Techniques de micro-informatique — (1994)

Version anglaise

- General Guide to the Evaluation of Programs of Studies by the Commission d'évaluation de l'enseignement collégial — (1994)
- Specific Guide to the Evaluation of Programs of Studies Leading to a Diploma of College Studies (DEC) in the Business Administration Technology and Cooperation Sectors — (1996)
- Specific Guide to the Evaluation of Programs of Studies Leading to an Attestation of College Studies (AEC) in the Business Administration Technology and Cooperation Sectors — (1996)
- The Computer Science Program, Programmer / Analyst and Micro-Computer Technology — (1994)
- The General Education component of Programs of Studies — (1997)
- The Institutional Evaluation — (2000)
- The Social Science Program — (1995)

Rapports synthèses

- Évaluation de la mise en œuvre de la composante de formation générale des programmes d'études — (2001)
- Évaluation de l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes — (2002)
- Évaluation des plans d'aide à la réussite des collèves — (2004)
- Évaluation des programmes dans le secteur des Techniques administratives — (1999)
- Évaluation des programmes de Techniques d'éducation en services de garde — (1996)
- Évaluation des programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales des établissements privés non subventionnés - Première évaluation 1997-1999 — (1999)
- Évaluation des programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales des établissements privés non subventionnés (2001-2002) — (2003)
- Évaluation des programmes d'Informatique — (1996)
- Évaluation du programme de Sciences humaines — (1997)
- L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages : premier rapport synthèse — (1995)
- L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages : rapport synthèse — (1996)
- L'exercice des responsabilités dans les collèves : une première évaluation institutionnelle — (2004)

Version anglaise

- Summary report – Evaluation of the Implementation of the General Education Component of Programs of Studies — (2001)

Rapports annuels

- Rapports annuels : 1993-1994 – 1994-1995 – 1995-1996 – 1996-1997 – 1997-1998 – 1998-1999 – 1999-2000 – 2000-2001
- Rapports annuels de gestion : 2001-2002 – 2002-2003 – 2003-2004 – 2004-2005

Autres publications

- Étude de cas réalisée conjointement par la Commission et le Cégep de Saint-Jérôme : Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde au Cégep de Saint-Jérôme
Étude de cas : L'évaluation des programmes d'études au Québec (1997)
- Les plans stratégiques des cégeps : un premier bilan d'évaluation (2006)

Version anglaise

- Technical Education Programs in Early Childhood Education at the Cégep de Saint-Jérôme — Case Study Evaluating Programs of Study in Québec (1997)

Code de déontologie des membres de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, ci-après nommée « la Commission », a le mandat d'évaluer la qualité de la mise en œuvre des programmes d'études offerts dans les établissements d'enseignement collégial du Québec ainsi que leurs politiques institutionnelles relatives à l'évaluation des apprentissages et à l'évaluation des programmes. Elle peut également recommander au ministre de l'Éducation d'habiliter un collège à décerner le diplôme d'études collégiales.

Pour assurer l'accomplissement de sa mission, la Commission entend privilégier les valeurs suivantes :

- l'impartialité et la transparence dans ses processus d'évaluation;
- l'indépendance qui permet de garantir un traitement équitable;
- la cohérence et la clarté des jugements de façon à apporter un support réel aux établissements;
- le respect de la diversité et l'ouverture à un dialogue constant avec les intervenants, dans le but de susciter chez ces derniers un véritable engagement dans la recherche continue de la qualité de la formation;
- la loyauté et la rigueur afin de renforcer la cohérence et de promouvoir une vision qui entraîne l'adhésion du personnel de la Commission et de tous ses interlocuteurs.

Principes d'éthique et règles générales de déontologie

1. Le membre de la Commission est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, ainsi que ceux établis dans le présent code de déontologie. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent. En cas de doute, il doit agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.
2. Afin de promouvoir l'évaluation et la qualité de la formation collégiale, le membre doit avoir un intérêt marqué pour la vocation de la Commission. À cette fin, il favorise le développement de sa compétence par l'échange de ses connaissances et par sa participation à toute mesure de formation pertinente. Il maintient ses connaissances et son habileté professionnelle de façon à ce qu'elles concordent avec les exigences de sa charge et soient garantes de la qualité de son travail.
3. Le membre est garant de la bonne réputation de la Commission. À cette fin, il fait preuve de réserve en tout temps. Notamment, il s'abstient de toute déclaration incompatible avec la mission de la Commission et renonce à toute activité incompatible avec l'exercice de ses fonctions.

4. Le membre est garant de l'équité dans une opération d'évaluation et de la crédibilité de la Commission, en s'assurant que les jugements qu'il porte sont équivalents pour des situations similaires.
5. Le membre assure le bon ordre lors d'une visite ou d'une rencontre d'évaluation, en ayant une attitude ferme, mais courtoise et respectueuse envers toute personne présente. La visite ou la rencontre doit être menée simplement, sans formalisme inutile, de façon à rendre la Commission accessible et à favoriser le respect mutuel des personnes présentes.
6. Le membre veille à ce que chacune des personnes, ou chaque groupe de personnes intéressées, ait la faculté de faire valoir ses prétentions, dans le respect du processus et de l'objet d'évaluation.
7. Le membre est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Il ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

8. Le membre doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui l'a nommé ou désigné le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions.
9. Dans les décisions qu'il a à prendre concernant la bonne marche de la Commission, le membre respecte le principe d'une saine gestion des ressources humaines, financières, informationnelles et matérielles.
10. Le président doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les membres.

Règles sur l'indépendance et l'impartialité

11. Le membre défend l'indépendance de sa fonction et doit demeurer à l'abri de toute influence extérieure qui ne respecte pas ce principe fondamental. Il doit faire preuve de neutralité politique dans l'exercice de ses fonctions.
12. Le membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers et doit éviter de se laisser influencer par des perspectives ou des offres d'emploi.
13. Dans l'exercice de ses fonctions, le membre agit et paraît agir de façon impartiale. Il doit se récuser devant toute situation susceptible de jeter un doute sur son impartialité ou de constituer un cas d'appréhension raisonnable de partialité.

14. Le membre ne peut exercer une fonction, poursuivre une activité ou se placer dans une situation incompatible avec l'exercice de ses fonctions. Il doit donc éviter les conflits entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.
15. Le membre doit, sous peine de révocation, dénoncer au président tout intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou un établissement d'enseignement collégial susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts et s'abstenir de participer à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'établissement dans lequel il a cet intérêt.

Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence. Il doit alors en avertir le président de la Commission.
16. Le membre ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

Disposition finale

Le présent code de déontologie est établi par résolution adoptée par les membres de la Commission réunis en assemblée plénière le **12 avril 2000**. Il entre en vigueur dès son adoption.

*Commission
d'évaluation
de l'enseignement
collégial*

Québec 

54-2410-557